

STRATÉGIE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET D'INNOVATION

BOURGOGNE

ÉCO

2020



Bourgogne
Conseil régional

ÉDITORIAL

UNE STRATÉGIE OFFENSIVE POUR RELEVER LE DÉFI DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE L'ATTRACTIVITÉ



Dans un monde en pleine mutation et en transition, les Régions ont un rôle déterminant à jouer dans les stratégies territoriales de développement économique. De par leurs proximités avec les acteurs de terrain, elles sont les mieux placées pour opérer cette interaction du « global » et du « local » qui constitue aujourd'hui une des clés de la réussite de la reconquête industrielle et d'un retour à la croissance porté par les PME. Déjà reconnus comme chefs de file du développement économique, les conseils régionaux verront leur rôle renforcé dans le cadre de la nouvelle loi de décentralisation, leur permettant ainsi

d'assurer le pilotage, l'animation de l'action économique territoriale, en parfaite cohérence avec les politiques nationales et européennes et avec les autres collectivités.

C'est dans ce contexte, et après avoir fait un bilan prospectif de la période 2005-2012, fortement marquée par les effets de la crise, que nous avons élaboré avec nos partenaires cette nouvelle stratégie régionale de développement économique et d'innovation (SRDEI). Sur la base de l'évaluation de la période précédente, cette démarche nous a conduit à l'identification des grands enjeux et des leviers d'actions autour d'une ambition et d'une vision de notre économie sur les cinq prochaines années. Elle nous a permis de dégager les grandes orientations stratégiques et des choix différenciant de nos axes d'action prenant en compte le concept de « spécialisation intelligente » et reposant sur la structuration d'un écosystème mettant l'entrepreneuriat, l'innovation, et l'international au cœur d'une dynamique de développement et de l'emploi.

Pour satisfaire à ces nouvelles orientations, nos modalités d'intervention seront redéfinies pour être plus incitatives, plus ciblées, plus conditionnées, sur la base d'une vision globale des projets de développement des entreprises et de leurs groupements et d'un contrat de croissance qui leur sera proposé.

L'objectif est clairement de stimuler la compétitivité des entreprises et des territoires, de structurer le tissu économique autour d'infrastructures et de projets collectifs et collaboratifs pour une meilleure attractivité de notre région au service de l'emploi.

Pour atteindre ces objectifs, une gouvernance économique régionale sera mise en place pour assurer le pilotage, le suivi et l'évaluation de cette politique, anticiper les mutations en cours et procéder aux éventuelles réorientations nécessaires.

A travers sa déclinaison en plans d'actions sectoriels, la SRDEI constituera le support et le guide de l'action économique du Conseil régional pour la période 2014-2020 avec l'ensemble de nos partenaires et des acteurs économiques du territoire.

François Patriat

*Président du Conseil régional de Bourgogne
Sénateur de la Côte-d'Or*

SOMMAIRE

INTRODUCTION	PAGE 4
I. NOTRE AMBITION POUR L'ÉCONOMIE BOURGUIGNONNE	
RÉUSSIR LE PARI DES MUTATIONS INDUSTRIELLES ET DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	PAGE 9
FAIRE DE LA BOURGOGNE UNE RÉGION ACCUEILLANTE ET CONQUÉRANTE À L'INTERNATIONAL	PAGE 11
RELEVER LE DÉFI D'UNE CROISSANCE PORTEUSE D'UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET SOLIDAIRE, ANCRÉE SUR LES TERRITOIRES	PAGE 12
II. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
CONFORTER L'EXCELLENCE INDUSTRIELLE, FER DE LANCE DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE	PAGE 15
• Confirmer nos secteurs industriels clés comme déterminants de notre croissance économique	PAGE 16
• Activer les leviers du développement industriel	PAGE 20
• Accompagner les entreprises dans leur croissance, de la TPE à la PME puis à l'ETI	PAGE 27
RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE NOTRE TERRITOIRE	PAGE 33
• Structurer un écosystème propice à la création, au développement et à l'implantation des entreprises	PAGE 33
• Faire de l'économie de la connaissance et de l'innovation un vecteur de développement et d'attractivité de notre territoire	PAGE 36
• Développer les infrastructures de communication	PAGE 39
• Initier une démarche de promotion territoriale	PAGE 41
CONFORTER LE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ ET LA VALORISATION DES RESSOURCES DES TERRITOIRES BOURGUIGNONS	PAGE 44
• Soutenir l'économie locale	PAGE 44
• Conforter l'économie touristique	PAGE 46
• Accompagner la valorisation de l'économie agricole et forestière	PAGE 47
PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	PAGE 47
• Structurer l'Economie Sociale et Solidaire en Bourgogne	PAGE 48
• Favoriser des démarches collaboratives pour faire croître les entreprises de l'ESS	PAGE 48
• Promouvoir les spécificités, les valeurs ajoutées et les avantages comparatifs de l'ESS en faveur du développement économique régional	PAGE 49
• Favoriser l'adaptation des entreprises de l'ESS aux mutations économiques	PAGE 49
III. GOUVERNANCE	
PILOTAGE STRATÉGIQUE DE LA SRDEI	PAGE 51
FORMALISATION DES PARTENARIATS	PAGE 51
GLOSSAIRE	PAGE 54



INTRODUCTION

L'élaboration de notre nouvelle stratégie régionale de développement économique et d'innovation s'inscrit dans un contexte international, national et régional marqué par les effets dans la durée d'une crise économique et sociale généralisée. Les plus récents indicateurs économiques montrent que l'activité en France reste atone, aucune donnée ne permettant d'entrevoir une amélioration rapide de cette situation. Si certains secteurs économiques se défendent mieux sur le plan des exportations ou ont gagné en productivité, la faiblesse de la demande intérieure, du niveau des investissements des entreprises, les difficultés rencontrées par des secteurs prépondérants comme le bâtiment ou l'industrie conduisent à l'annonce, pour le moyen terme, de perspectives de croissance faible, voire de récession.

L'ensemble des pouvoirs publics (Union européenne, Etat et Région), conscients de l'urgence de la situation, établissent des plans stratégiques pour tenter d'impulser une sortie de ce cycle qui pèse lourd sur l'emploi et le pouvoir d'achat. Le Conseil régional devra bien entendu inscrire son action dans ce contexte et conduire sa stratégie en cohérence avec les orientations fixées par ces différents niveaux notamment pour la mobilisation des fonds européens sur la période 2014-2020.

Ainsi, il est utile de rappeler les objectifs fixés par l'Europe dans le cadre de sa stratégie « Europe 2020 » destinée à promouvoir une croissance intelligente, durable et inclusive :

- Passer d'un taux d'emploi de 69 % aujourd'hui à au moins 75 %,
- Consacrer 3 % du PIB à la recherche et au développement, au lieu de 2 % actuellement,
- Réaffirmer les objectifs de l'UE en matière de lutte contre le changement climatique.

La politique européenne de cohésion vise, en outre, à réduire les disparités économiques et sociales en soutenant la création d'emplois, la compétitivité des entreprises, la croissance économique et le développement durable.

La France, pour sa part, a lancé depuis quelques mois plusieurs chantiers concourant également à la relance de la compétitivité de notre économie.

Le Pacte de Compétitivité pour la Croissance et l'Emploi a permis de dresser un portrait de l'économie industrielle française. Il a fait ressortir des enjeux majeurs qui correspondent pour l'essentiel aux défis que doit relever notre industrie régionale.

Tenant compte des spécificités régionales, la stratégie régionale de développement économique et d'innovation s'appuie sur les documents stratégiques de référence des politiques régionales cités en annexe, mais aussi sur des éléments de diagnostic (état des lieux de l'économie régionale, bilan du SRDE, évaluation des aides économiques)

ainsi que sur le Diagnostic Territorial Stratégique élaboré fin 2012 par l'Etat et la Région. Dans cette perspective, la SRDEI répond à la volonté de la Région de définir un cadre pour l'action économique 2014-2020 qui :

- ▶ prend en compte la nouvelle donne économique issue de la crise de 2008 et les récentes orientations nationales de politique économique,
- ▶ capitalise sur les acquis du SRDE 2005-2010,
- ▶ et s'appuie sur les propositions des partenaires économiques issues des diverses consultations organisées par le Conseil régional de Bourgogne depuis 2011.

Elle réaffirme aussi notre volonté de placer l'emploi au cœur des préoccupations des acteurs et partenaires du développement économique.

Quelques principes directeurs doivent guider notre action.

Tout d'abord, une politique publique régionale de développement économique n'a pas vocation à administrer l'économie. Elle doit, pour l'essentiel, créer les conditions favorables au développement des entreprises et les accompagner le plus efficacement possible. C'est pourquoi, il convient d'identifier préalablement à l'action les leviers susceptibles de produire un effet réel sur la compétitivité et le développement de notre économie.

L'ambition pour cette stratégie régionale de développement économique et d'innovation doit se traduire par la mise en œuvre d'une action publique menée **au profit des projets d'entreprises, de leurs groupements mais aussi des territoires dont le potentiel de création d'activités et d'emplois est élevé.**

Ces projets devront s'appuyer sur les leviers identifiés que sont l'innovation, l'export, le développement durable, l'investissement ou encore l'intelligence collaborative, en respect du cadre réglementaire des aides aux entreprises. Dès lors, tout le sens de l'action publique portée par les différents acteurs du développement économique réside dans notre capacité collective à élaborer une « offre de services » globale permettant au plus grand nombre d'entreprises de s'engager dans une nouvelle dynamique de croissance.

La sphère productive régionale qui s'appuie sur un tissu diversifié d'entreprises doit plus fortement contribuer à la création de richesse et de valeur ajoutée. Afin de gagner en compétitivité, il convient d'asseoir notre production industrielle sur **des démarches d'intelligence économique, de conquête de nouveaux marchés, de veille sociétale**

INTRODUCTION

sur les comportements et les attentes des consommateurs. La diffusion et la pénétration plus profonde de ces déterminants au sein des stratégies des entreprises est capitale. Elles passent, notamment, par l'émergence et la multiplication de réseaux d'entreprises qui permettront à ces dernières de trouver ainsi plus efficacement des solutions pour leur croissance au travers de l'intelligence collective et collaborative.

En outre, la Région souhaite conditionner ses interventions au respect de différents critères (maintien et création de l'emploi, protection de l'environnement, ancrage territorial du projet de développement...) de valeurs d'utilité sociale et de **Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)**. Ces valeurs doivent imprimer leur marque de manière transversale sur les différents axes de notre politique économique. **La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) doit ainsi s'affirmer progressivement comme l'un des leviers de croissance pour les entreprises.**

De même, l'Economie Sociale et Solidaire qui est aujourd'hui reconnue comme un modèle de croissance économique, constitue une solution concrète à des enjeux de maintien et de développement d'activités et d'emplois sur les territoires. Elle doit être valorisée en tant que telle pour des porteurs de projet.

La croissance économique des entreprises doit s'appuyer également sur **l'appropriation et l'utilisation des services numériques**. Dans l'ensemble de la chaîne économique du produit, de sa conception à sa commercialisation, l'enjeu de l'intégration des outils et usages numériques doit être clairement appréhendé comme un levier stratégique de développement et un vecteur d'innovation. Ainsi, les entreprises en Bourgogne doivent accélérer l'intégration de ces nouveaux usages dans toutes les étapes de leurs processus de production et de commercialisation. Les pouvoirs publics, quant à eux, ont la responsabilité de leur en faciliter l'accès technique et l'usage, notamment par la formation.

Enfin, les acteurs économiques bourguignons mobilisent encore trop faiblement **les programmes nationaux et européens**. Ils leur permettraient pourtant de participer à des projets trans-nationaux fortifiant ainsi leur place dans la mondialisation. Les collectivités, les chambres consulaires, les agences économiques, l'Université de Bourgogne, les grandes écoles (...) doivent pouvoir accompagner collectivement les entreprises ou leurs groupements dans leurs actes de candidature à ces programmes.

La stratégie qui vous est présentée ci-après s'inscrit dans ces principes et est également fondée sur une analyse partagée de la réalité de notre territoire avec ses faiblesses mais aussi ses forces qui sont nombreuses et que nous devons mieux reconnaître et mettre en avant.



Elle intègre également le contexte budgétaire contraint qui nous amène à prioriser notre action en visant notamment à :

- un ciblage de nos modes d'intervention sur les dispositifs les plus incitatifs,
- une concentration de nos moyens en faveur des politiques d'intervention prioritaires,
- une plus grande cohérence des actions des différents membres du réseau de l'accompagnement public.

Consciente de la nécessité d'une mobilisation de toutes les forces économiques pour relever les trois enjeux majeurs auxquels est confrontée la Bourgogne, **la Région souhaite s'affirmer pleinement dans son rôle de chef de file de l'action économique dans le cadre d'un partenariat renouvelé** avec les entreprises, les acteurs de l'accompagnement et les territoires.

- **1^{er} enjeu : réussir le pari des mutations industrielles et de la transition énergétique.**
- **2^e enjeu : faire de la Bourgogne une Région accueillante et conquérante à l'international.**
- **3^e enjeu : relever le défi d'une croissance porteuse d'un développement équilibré et solidaire, ancrée sur les territoires.**

Pour répondre à ces enjeux, la présente stratégie sera déclinée sous forme de plans d'actions répondant aux orientations présentées ci-après.



I. NOTRE AMBITION POUR L'ÉCONOMIE BOURGUIGNONNE

RÉUSSIR LE PARI DES MUTATIONS INDUSTRIELLES ET DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'indice de compétitivité européen (formation, efficience du marché du travail, innovation, infrastructures), qui place la Bourgogne à la 157^e place sur les 268 régions européennes démontrent à la fois nos atouts sur le plan des infrastructures notamment mais également nos faiblesses : l'emploi en région fortement impacté par la désindustrialisation, une démographie et une attractivité trop peu favorables à la croissance.

L'industrie qui reste le moteur majeur de l'économie régionale de par sa capacité à tirer les investissements régionaux en Recherche et Développement devra s'adapter à un certain nombre de mutations technologiques, écologiques et sociales afin de diversifier ses débouchés et de se positionner progressivement sur des secteurs davantage porteurs et vecteurs d'**une plus grande valeur ajoutée**.

En particulier, la transition énergétique pour tendre vers une économie dé-carbonée ainsi que la réponse apportée aux enjeux sociétaux actuels et en devenir constituent des défis que notre économie doit relever.

L'évolution de la structuration économique de l'industrie bourguignonne devra s'appuyer à la fois sur les potentialités de développement des secteurs traditionnels de la Bourgogne mais aussi sur l'émergence de nouvelles filières en accompagnant la création de services à haute valeur ajoutée.

La Région et ses partenaires doivent prioritairement concentrer leurs efforts pour créer les conditions d'**une mobilisation des ressources au bénéfice de trois grands secteurs prioritaires qui témoignent d'ores et déjà d'une interaction forte entre la recherche, le transfert et les entreprises** :

- ▶ **Matériaux / Mécanique / Métallurgie / Energie,**
- ▶ **Biotechnologies / Santé / Imagerie,**
- ▶ **Agro-Alimentaire / Agro-écologie / Agro-Environnement.**

Par ailleurs, la Bourgogne doit se positionner plus fortement sur des secteurs de niche à l'image de l'économie numérique ou la silver-economy pour laquelle la Bourgogne dispose d'atouts certains avec le pôle inter-régional de gérontologie.

Cette ambition commune concerne tant des entreprises industrielles devant franchir des phases clés de leur développement que celles faisant face à des difficultés conjoncturelles dès lors qu'elles présentent des capacités de redressement.

Ces objectifs ciblés de l'action économique impliquent une **amplification du soutien aux démarches d'innovation** et devront s'inscrire dans les orientations stratégiques voulues par l'Union européenne en matière notamment de spécialisation intelligente des territoires. A ce titre, la mise en place de nouveaux modes de collaboration et de mutualisation des connaissances et des moyens entre les acteurs économiques et scientifiques, qu'ils soient publics ou privés, sera encouragée. Par ailleurs, la détection des innovations porteuses de développement, la mobilisation de capitaux d'amorçage, la recherche d'hybridation des financements publics-privés, le soutien de la pré-industrialisation et de l'industrialisation de prototypes et produits tests figurent parmi les actions à soutenir.

L'internationalisation de notre économie constitue également un enjeu prioritaire de développement. Celle-ci devra se traduire notamment par une diffusion plus forte de la « culture de l'export » au sein des entreprises bourguignonnes. Le positionnement à l'international, particulièrement sur les zones du grand export, l'adaptation des produits voire la recherche de nouveaux produits et débouchés, le partage de la connaissance, la recherche de partenariats externes en vue d'un renforcement des compétences locales doivent constituer la cible des politiques publiques construites au bénéfice des entreprises.

Par ailleurs, la **Bourgogne dispose incontestablement de ressources naturelles, notamment agricoles et forestières, de première importance** dont la valorisation reste un axe prioritaire de développement. L'ensemble des activités de production et de transformation des produits de l'agriculture et de la forêt doit être développé et permettre de mieux valoriser l'espace régional et ses potentialités.

Le secteur du **tourisme constitue une autre composante importante de l'activité économique régionale** qui est à même de répondre aux enjeux du développement de l'investissement et de l'emploi sur le territoire. Tout comme sur les autres territoires relevant de l'espace touristique rural en France, **le tourisme bourguignon est confronté à de nombreux défis : l'évolution de la demande des clients, les modifications des comportements individuels à l'égard des loisirs et des vacances** notamment en période de crise, l'intensification de la concurrence entre destinations ainsi que les changements des modalités d'achat de voyage liés au développement de la commercialisation sur Internet. La Bourgogne doit s'adapter rapidement à ces évolutions et proposer de nouveaux services touristiques notamment autour de la voie d'eau, de l'œno-tourisme et de la gastronomie, s'appuyant de ce fait sur ses richesses naturelles et patrimoniales.

FAIRE DE LA BOURGOGNE UNE RÉGION ACCUEILLANTE ET CONQUÉRANTE À L'INTERNATIONAL

L'existence d'un **environnement économique de qualité reposant sur une forte dynamique entrepreneuriale et d'innovation** constitue l'un des fondements de la croissance de l'économie régionale. La qualité des infrastructures de transport et de communication, l'existence d'un réseau Très Haut Débit maillant le territoire et d'une offre équilibrée en matière de foncier et de services associés (logistique, T.I.C., centres d'appels...), le dynamisme du secteur des services, un potentiel de recherche reconnu ainsi que l'adéquation de l'offre de formation aux besoins des entreprises constituent des fondamentaux porteurs de perspectives d'un développement équilibré de notre territoire. Il conviendra de poursuivre et d'amplifier collectivement notre action sur la base de ces éléments.

Pour jouer son rôle dans la concurrence des territoires au niveau européen, la Région, avec l'ensemble des acteurs économiques, doit franchir une étape clé pour la valorisation de son identité et la promotion de ses richesses. **Elle devra ainsi finaliser une stratégie de promotion territoriale.** Reposant sur une analyse fine et partagée des atouts de notre Région, cette démarche nous permettra de mener une politique d'attractivité et de rayonnement renouvelée et plus ciblée.

La Bourgogne doit également davantage tirer parti de **sa position de carrefour géographique au plan européen** du fait de son positionnement dans la voie des échanges nord-sud et est-ouest (notamment sur l'axe rhénan). Par ailleurs, l'économie régionale doit intégrer, partout où cela est possible, **l'inter-régionalité comme vecteur d'attractivité et levier stratégique de développement**, donnant ainsi de nouvelles opportunités aux entreprises pour élargir leurs débouchés et créer des synergies sur le plan des démarches d'innovation et de recherche.

La Bourgogne doit fonder plus fortement sa croissance sur le développement de l'économie de la connaissance. Elle doit donc conforter l'ensemble de son dispositif de recherche et de formation et davantage mobiliser son potentiel universitaire, ses structures de transfert, ses plateformes technologiques, ses écoles d'ingénieurs, ses centres de recherche, ses pôles de compétitivité au profit de son tissu d'entreprises. Le renforcement de la structuration et l'accessibilité du dispositif de recherche et de transfert de technologie apportent également une réponse à l'enjeu global d'attraction économique régionale, en favorisant notamment l'apport de capitaux extérieurs et la prolifération d'investissements générateurs de nouveaux produits ou process. L'augmentation de l'effort global de Recherche et Développement ainsi que l'intensification des opérations de transfert de technologie en particulier autour de quelques secteurs de spécialisation et leur diffusion sur les territoires constituent ainsi un enjeu pour le dynamisme économique.

La culture de l'entrepreneuriat, de l'innovation et de l'initiative contribue aussi fortement à l'attractivité territoriale. L'envie d'entreprendre reflète le dynamisme d'une économie qui propose non seulement un avenir aux jeunes bourguignons mais qui permet également d'attirer de nouvelles populations. La sensibilisation des publics aux rouages de la création d'entreprise, à la réalisation d'un projet économique ainsi que le développement d'un environnement régional propice à l'entrepreneuriat figurent également parmi les leviers d'attractivité de la Bourgogne.

La détermination du choix d'implantation et d'investissement d'une entreprise dépend de nombreux facteurs au sein desquels l'aide publique ne constitue qu'un élément complémentaire aux services et infrastructures qui enrichissent la valeur d'un territoire d'implantation. Dès lors, au-delà de l'action économique, **la démarche d'attraction régionale doit encore évoluer pour mieux intégrer la valorisation de l'offre de services aux nouveaux arrivants mais également les atouts que peuvent représenter le tissu d'entreprises implantées sur le territoire...**

RELEVER LE DÉFI D'UNE CROISSANCE PORTEUSE D'UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET SOLIDAIRE ANCRÉE SUR LES TERRITOIRES

- ▶ **La complémentarité entre l'économie productive et l'économie résidentielle contribue incontestablement à la création et au maintien de l'emploi sur l'ensemble de la Bourgogne.** La présence d'un tissu densifié de TPE-PME, d'activités agricoles, forestières, touristiques, de services mais aussi artisanales joue un rôle déterminant de stabilisation économique régionale, en particulier dans les zones les plus fragiles.
- ▶ **La reconquête de ces marchés de proximité** constitue un enjeu important pour l'équilibre des territoires. Cet objectif s'appuie sur la promotion de circuits courts, sur le dynamisme de pôles d'activités territoriaux et la mobilisation croisée des revenus productifs, résidentiels, publics et sociaux.
- ▶ D'autres pistes de développement pourront être exploitées à l'image de celles de **l'économie circulaire et fonctionnelle, de l'économie verte.**

Pour répondre à ces trois enjeux majeurs, le Conseil régional de Bourgogne confirme son rôle de pilotage, de coordination, d'animation et d'appui à l'économie. Il s'engage à un partenariat renouvelé avec les entreprises, leurs groupements, les acteurs de l'accompagnement et les territoires dans le cadre d'un système d'interventions clarifié et optimisé.

- **Le Conseil régional réaffirme la nécessité d'un engagement collectif avec l'ensemble de ses partenaires dans l'esprit du processus participatif qui a guidé à l'élaboration de cette stratégie.**
- **Seule l'union des forces des acteurs de terrain autour de principes et d'objectifs communs peut constituer un véritable effet levier.**
- **En ce sens, la SRDEI n'est pas simplement la stratégie du Conseil Régional mais bien celle de l'ensemble des partenaires économiques de Bourgogne.**



II. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONFORTER L'EXCELLENCE INDUSTRIELLE, FER DE LANCE DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

La Bourgogne se caractérise par une économie plus industrielle et plus agricole que la moyenne. Ainsi, l'industrie représente 17 % de la valeur ajoutée régionale et compte 18 % des emplois salariés. L'agriculture compte, quant à elle, 5 % des emplois et 5 % de la valeur ajoutée régionale, ce qui place la Bourgogne au 2^e rang des régions agricoles.

L'effet d'entraînement de l'industrie sur le reste de l'économie est incontestable. Il est utile de rappeler qu'un emploi industriel génère entre 3 et 3,5 autres emplois.

Malgré les difficultés engendrées par la crise de 2008, la Bourgogne est, et doit rester une région industrielle, d'abord parce que c'est notre histoire, mais aussi parce que **le secteur industriel possède de nombreux atouts** : sa diversité mais également la richesse de son tissu d'entreprises portée par des savoir-faire, des secteurs et des filières reconnus (métallurgie, agro-alimentaire, plasturgie, biens d'équipement...), des secteurs à potentiel de développement s'appuyant sur nos ressources naturelles (agriculture, bois, pierre...), des activités de services dynamiques, une image de qualité auprès des marchés nationaux comme internationaux, un réseau d'infrastructures de transport fortement connecté aux grands axes de communication européens.

Le développement de notre économie se fonde en particulier sur la capacité de notre industrie à faire face aux mutations engendrées notamment par l'émergence et l'anticipation de nouveaux besoins sociétaux. **La transition énergétique pour une économie dé-carbonée constitue d'ailleurs un enjeu de premier plan pour notre économie.** La recherche de nouveaux débouchés sur des marchés porteurs et émergents, la mutualisation des moyens et des connaissances figurent parmi les orientations qui doivent conduire à la croissance de notre appareil productif.

L'action publique doit ainsi permettre de consolider nos atouts industriels en favorisant l'émergence de leaders, en accompagnant la dynamisation des filières traditionnelles et l'émergence de nouvelles filières.

Ainsi, la stratégie d'accompagnement public du secteur industriel en Bourgogne repose en particulier sur l'émergence d'une dynamique collaborative entre entreprises, entre opérateurs et entre filières.

Afin de conforter l'excellence de l'industrie bourguignonne, nous retenons, pour conduire notre action, trois niveaux d'approche qui sont :

-  les entreprises et leurs groupements
-  les filières
-  les territoires

La Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation sera fondée sur **les leviers de l'innovation, de l'intelligence économique, l'internationalisation, le développement durable et un dispositif de formation au service de la performance des entreprises et de la sécurisation des parcours professionnels.**

Confirmer nos secteurs industriels clés comme déterminants de notre croissance économique

La croissance des entreprises comme moteur du développement de l'emploi figure parmi les préoccupations majeures de la nouvelle Stratégie Régionale de Développement Économique et d'Innovation. **La Région concentrera ses moyens pour favoriser la croissance des entreprises industrielles et permettre notamment l'émergence de nouvelles E.T.I.** Cette ambition partagée au plan national et européen passe immanquablement par un soutien structuré et concentré aux entreprises appartenant à nos secteurs et filières clés.

La démarche d'identification de secteurs et de marchés clés s'appuiera sur les dynamiques de réseaux existants. Elle doit permettre de consolider les spécificités de notre industrie et leurs capacités de mutation et d'ouverture.

Ces axes prioritaires de politique économique régionale devront incontestablement être le fruit d'un consensus large afin d'engager une dynamique porteuse et pérenne permettant ainsi de traduire les objectifs d'une politique de spécialisation intelligente, demandée par l'Europe :

-  Faire de l'innovation le moteur de la compétitivité des entreprises et des territoires,
-  Améliorer la compétitivité des secteurs,
-  Favoriser l'accès au financement et aux services avancés pour les PME,
-  Développer les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Affirmer les secteurs de spécialisation

Le développement de l'économie régionale doit se fonder sur les secteurs de spécialisation industrielle caractérisés par leur masse critique et offrant les potentialités de croissance les plus importantes. De ce fait, la Région entend concentrer ses moyens d'accompagnement et viser un effet de levier maximum pour la croissance de ces secteurs, véritables locomotives pour l'emploi et la valeur ajoutée régionale.

Ces secteurs concernent prioritairement :

-  **les Matériaux, la Mécanique, la Métallurgie, l'Énergie,**
-  **les Biotechnologies, la Santé, l'Imagerie,**
-  **l'Agro-Alimentaire, l'Agro-écologie, l'Agro-Environnement.**

La Bourgogne doit aussi tirer parti de l'importance de son économie viticole et des industries associées à ce secteur d'activités. Sur un marché très concurrentiel, son potentiel de développement devra être mis à profit pour répondre notamment aux impératifs de qualité.

S'appuyant sur les filières et groupements d'entreprises existants, les secteurs couverts par des contractualisations comme les pôles de compétitivité, constituent des points d'appui stratégiques du développement économique régional de demain. Ces groupements tiennent un rôle majeur et stratégique pour l'économie bourguignonne, non seulement par la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs (entreprises, sous-traitants, institutionnels publics et para-publics) mais également par l'importance croissante de leur effort de recherche-développement.

Pour autant, sur ces secteurs industriels prioritaires, nous devons objectiver nos forces et nos faiblesses sur les marchés européens voire mondiaux. Nous devons notamment analyser le positionnement des savoir-faire de ces filières et secteurs identifiés dans les chaînes de valeur européennes et mondiales, cibler les domaines de spécialisation mais aussi accompagner la mise en œuvre d'un processus de décroisement et d'émergence de synergies inter-filières notamment.

Favoriser l'émergence de nouveaux secteurs

La dynamique d'innovation et les travaux collectifs relatifs à une croissance intelligente de l'économie régionale doivent inévitablement permettre de dégager des éléments de prospective destinés à enrichir les réflexions portant sur l'émergence de nouvelles filières ou activités d'avenir telles que les activités de valorisation du bois et des matériaux bio-sourcés, le secteur du para-médical et de la para-pharmacie, ou celui de l'économie verte...

Cette démarche doit pouvoir prendre appui à la fois sur les groupements labellisés (grappes, clusters) mais aussi favoriser l'identification et l'émergence de nouveaux groupements. Ainsi, nos avantages concurrentiels pourraient être valorisés à partir de segments de spécialisation pour les faire croître, en construisant des collaborations actives avec d'autres pôles hors région voire à l'international ou en suscitant des coopérations entre différents secteurs d'activité.

Afin de mettre en œuvre cette démarche, il conviendra de :

-  **conduire une analyse approfondie de positionnement des filières, pôles et autres groupements,**
-  **mettre en place une méthode de détection permanente de spécialités s'appuyant sur un système d'information économique régional collaboratif.**

GA2B : GESTION ACTIVE DU BÂTIMENT

Le cluster GA2B fédère au niveau régional les acteurs de cette nouvelle filière construite autour des problématiques d'économie d'énergie et de construction durable. Secteur le plus énergivore de Bourgogne, le bâtiment doit sans cesse s'adapter aux nouvelles normes en vigueur. Un an après sa création, le cluster GA2B compte une quarantaine d'adhérents qui tous œuvrent à la conception, la fabrication, l'installation de produits dotés d'automatismes.

*Les activités du cluster s'articulent autour de 7 groupes de travail :
Mesure et maintien à domicile • Bâtiment industriel • Smart building
Innovation • Formation • Qualité de l'air et santé • Bâtiment commercial*

Créer les conditions d'une diffusion la plus large possible des technologies clés dans le tissu industriel bourguignon

La Commission européenne a identifié six technologies clés destinées à irriguer le tissu économique européen qui doivent bénéficier tout particulièrement aux PME.

Ces technologies (**la micro et la nanoélectronique, les matériaux avancés, la biotechnologie industrielle, la photonique et les nanotechnologies**) constituent un marché d'avenir pour l'Union européenne. Le marché de ces technologies, au niveau mondial, devrait passer de 646 milliards d'euros en 2008 à plus de 1000 milliards d'euros en 2015 soit une augmentation d'environ 54 % d'ici 2015. Cette dynamique devrait également s'accompagner d'une augmentation importante et rapide du nombre d'emplois dans ces secteurs qui pourrait atteindre le chiffre de 400 000 en 2015 (160 000 en 2008).

Les technologies clés génériques sont appelées à jouer un rôle important dans l'écosystème économique car elles permettent la mise au point de nouveaux biens et services et facilitent l'évolution des process industriels.

Elles doivent être diffusées le plus largement possible dans tous les secteurs industriels car elles constituent un élément clé pour préserver la compétitivité de nos entreprises.

L'intégration de ces technologies devient cruciale pour notre tissu d'entreprises principalement composé de PME et TPE, dans la mesure où elles leur permettent d'être en capacité d'innover.

Définir une stratégie pour le développement de l'économie numérique

Les outils numériques au service de l'entreprise sont devenus en quelques années, des leviers puissants de la croissance économique. Le rapport Mc QUINSEY réalisé en mars 2011, détaille par exemple qu'entre 1995 et 2000 les TIC ont contribué à 20 % environ de la croissance de la productivité en France et en Allemagne.

La politique de spécialisation intelligente de l'économie régionale définie par l'Europe insiste sur la nécessité de mieux exploiter le potentiel des TIC comme levier de croissance des entreprises.

Nonobstant la nécessité de disposer d'une couverture numérique des territoires en THD, la diffusion et l'appropriation de services numériques de qualité par les entreprises constitue l'un des déterminants de la réussite de la Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation. Forte des actions de diffusion et de sensibilisation déployées auprès des entreprises par l'agence TIC depuis plusieurs années, notre stratégie pour l'économie numérique doit amplifier ce phénomène d'acculturation et d'intégration des technologies numériques au sein des entreprises notamment des TPE et des PME/PMI.

La filière de l'économie numérique en Bourgogne est constituée majoritairement de petites entreprises : 80 % d'entre elles comptent moins de 10 salariés.

La croissance de ces entreprises doit être encouragée car l'économie régionale doit se positionner de manière plus offensive sur de nouveaux services et activités qui tendent à procurer une plus grande qualité de vie aux citoyens en utilisant toutes les potentialités du numérique que ce soit pour accompagner l'évolution de l'offre de soins, proposer des solutions de transport plus sûres et plus efficaces, disposer d'une offre de e-tourisme ou développer les activités de e-commerce et de logistique associée (...). Par ailleurs, il convient de poursuivre la structuration de la filière autour de l'agence régionale TIC en soutenant plus spécifiquement les initiatives en matière de Recherche Développement Innovation, de Formation et de Télétravail et en favorisant l'émergence de projets d'« OPEN DATA » et de systèmes intelligents.

De plus, la qualité des services mis à disposition des entreprises par l'ensemble des acteurs de l'accompagnement économique demeure un objectif primordial. Cet objectif doit se traduire par la mise en œuvre d'une offre des services d'accompagnement à l'entreprise reposant sur l'évolution de l'outil « J'entreprends en Bourgogne » et devant aboutir au développement d'une plateforme numérique régionale.

Compte tenu du niveau d'investissement nécessaire au développement de services collaboratifs dématérialisés aux entreprises et de la raréfaction des crédits publics, la définition d'une stratégie commune de services numériques autour de la notion de « bouquet de services » devient une étape incontournable pour optimiser l'action publique en Région.

Ainsi, la Région propose la mise en place de plans d'actions régionaux pour le Développement de l'Économie Numérique comportant trois axes d'intervention :

-  **Sensibilisation des entreprises aux nouveaux usages**
-  **Structuration de la filière autour de projets collaboratifs**
-  **Développement des services dématérialisés d'accompagnement aux entreprises**

Activer les leviers du développement industriel

Renforcer la coopération autour de l'innovation ouverte et collaborative (Pôles de compétitivité, grappes/clusters, réseaux innovants)

L'innovation, facteur clé du développement économique, repose sur un ensemble de démarches scientifiques, technologiques, organisationnelles, sociales, financières et commerciales, qui aboutissent à la réalisation et à la vente de services, produits ou procédés nouveaux ou améliorés.

L'innovation technologique mais également non technologique constitue un enjeu majeur pour stimuler la croissance potentielle de notre économie et redresser sa compétitivité. Or, 59 % des entreprises françaises de plus de 20 salariés déclarent ne pas avoir tenté d'innover au cours des dernières années. De plus, l'indicateur composite d'innovation de la Commission européenne, classant la France parmi les « suiveurs de l'innovation », montre sa faiblesse en matière de proportion d'entreprises innovantes et de proportion d'innovations dans la gamme des produits.

L'innovation constitue un processus souvent complexe que certaines entreprises, notamment les TPE et PME n'ayant aucune expérience en la matière (les entreprises dites primo-innovantes) peuvent avoir du mal à appréhender. Ces entreprises ont donc besoin d'être accompagnées. C'est pourquoi, il est nécessaire d'accompagner ces entreprises par des prestations simples et les insérer le plus possible dans les dynamiques de groupements d'entreprises.

L'approche globale de la filière ou du groupement à l'égard de ses entreprises-membres (ressources humaines, techniques, marchés, finance, marketing, design ...) ainsi que la régularité et la pérennité des relations internes au réseau produit une connaissance et un climat de confiance conditionnant la démarche innovante, génératrice de changements. Cette connaissance fine du réseau de compétences des entreprises de la filière régionale (techniques et savoir faire) permet également d'exploiter le potentiel de l'innovation ouvert entre entreprises. Par exemple, dans la filière plasturgie, sur les 3 dernières années, 220 entreprises ont collaboré entre elles dans le cadre de projets innovants.

En outre, les démarches d'« innovation ouverte » conduisent les entreprises à aller plus loin que leurs partenariats industriels classiques, et à chercher leurs idées et projets, et plus globalement la valeur, dans l'ensemble de l'environnement qui leur est accessible : clients, fournisseurs, laboratoires. Ces démarches sont bien évidemment facilitées au

sein de groupements d'entreprises, que ce soit dans le cadre de filières constituées, de pôles, grappes ou clusters.

L'engagement de la Région en faveur des pôles de compétitivité sera confirmé, compte tenu notamment de leur très bon résultat confirmé lors de la dernière évaluation nationale conduite en 2012. Ce soutien sera conditionné au maintien d'une forte dynamique d'innovation dépassant la seule dimension technologique pour activer l'ensemble des leviers d'innovation ainsi qu'à la poursuite de l'effort de mobilisation des TPE et PME régionales autour de ces démarches mais aussi en faveur de la création d'entreprises innovantes.

Les groupements (pôles, grappes et clusters) devront prioritairement travailler sur :

-  **L'approfondissement de leur positionnement tourné vers des produits à haute valeur ajoutée**, sur des marchés ciblés bénéficiant aux entreprises membres, par la création d'échanges de bonnes pratiques et d'actions d'accompagnement, afin qu'elles puissent être en capacité, seules ou collectivement, de répondre aux besoins de ces marchés.
-  **L'accompagnement à l'international de leurs membres en lien avec le réseau de l'export.**

A ce titre, ces groupements doivent être désormais en mesure de capitaliser sur les projets de R&D et RDI initiés depuis sa création et de développer de l'inter-clustering.

La réussite de ces deux derniers objectifs doit permettre une structuration plus forte de notre écosystème régional de l'innovation. Ces principes fonderont les réflexions relatives à l'actualisation du Plan d'Actions Régional pour l'Innovation

Appuyer et développer l'internationalisation de notre économie

Les phénomènes de mondialisation et de déplacement du centre de gravité économique du monde caractérisent l'environnement dans lequel évoluent nos entreprises. La mondialisation, selon l'OCDE, couvre les notions d'internationalisation, liée au développement des flux d'exportation, la transnationalisation liée aux investissements et implantations à l'étranger et la globalisation liée à la mise en place de réseaux mondiaux de production et d'information. La mondialisation, sous toutes ces formes, doit être abordée comme une formidable opportunité de développement économique du fait du potentiel de croissance des pays émergents.

Ainsi, les exportations représentent 22 % du PIB de la Bourgogne, un pourcentage supérieur à la moyenne nationale (20 %). L'Allemagne reste notre principal partenaire commercial (14 %) même si les ventes vers la Chine (2,8 %), le Japon (2,65 %) et l'Inde (1,3 %) progressent. Trois secteurs industriels réalisent plus de la moitié des exportations régionales (mécanique 15 %, métallurgie 20 %, agro-alimentaire 18 %). Les échanges extérieurs de l'agroalimentaire et des biens d'équipement contribuent activement au solde structurellement excédentaire du commerce extérieur bourguignon.

DEUX REPRÉSENTANTS V.I.E. BOURGOGNE, UN DISPOSITIF ORIGINAL ET INNOVANT

Le Conseil régional a financé la création de deux postes de volontaires internationaux en entreprises pour représenter la Bourgogne à l'étranger, respectivement à Hong Kong et au Chili, et ainsi :

- *accompagner le développement à l'international des PME bourguignonnes en Amérique Latine et en Asie en lien avec le réseau consulaire et les acteurs du monde économique,*
- *capter des investissements étrangers en Bourgogne (prospection d'investisseurs potentiels, promotion des filières d'excellence de la Bourgogne),*
- *promouvoir la Bourgogne comme destination touristique,*
- *aider à placer des stagiaires bourguignons en Amérique latine et en Asie.*

Depuis 2005, la Bourgogne a fait de l'international un enjeu majeur de son développement économique. La mise en place du PAREX en 2011 a permis de donner un cadre à l'ensemble des mesures prises par le Conseil régional pour favoriser l'export. Le réseau des acteurs de l'accompagnement de l'export s'est ainsi structuré. De nombreuses actions favorisant la primo-exportation ainsi que les synergies entre les démarches d'innovation et d'internationalisation ont été mises en œuvre.

Mais les entreprises bourguignonnes sont encore souvent freinées dans leur développement international de par leur taille, la fragilité de leur structure financière, et leur isolement dans leur approche de l'export. Par ailleurs, quand elles exportent, elles ne le font que vers un ou deux pays et généralement vers des pays limitrophes (Allemagne, Italie). Aussi, la Bourgogne ne capte-t-elle pas encore suffisamment toutes les opportunités offertes par les pays émergents, notamment les « BRIC » (Brésil, Russie, Inde, Chine). Pour tirer profit des zones en croissance du grand export, nos entreprises ont besoin de relais publics de confiance et d'outils adaptés afin de simplifier leur internationalisation. L'action publique à l'international a permis d'intensifier l'approche de l'export auprès d'un plus grand nombre d'entreprises et de promouvoir des démarches collectives. Définies, à ce jour, sur la base d'un rapprochement sectoriel, **ces actions collectives doivent demain se rassembler autour de marchés communs en décloisonnant les approches** et en bénéficiant des dynamiques des clusters, grappes ou pôles régionaux. De plus, afin de toucher le plus grand nombre, ces actions collectives doivent faire l'objet d'une programmation annuelle et qui, à l'avenir, devraient pouvoir être largement plus diffusées sur la plateforme numérique d'offre de services aux entreprises. **Quatre actions majeures seront amplifiées et composeront le nouveau Plan d'Actions Régional à l'Export :**

- **le rapprochement des politiques export, innovation et recherche-développement,**
- **le développement des synergies export - coopération décentralisée en intégrant la démarche V.I.E.,**
- **un ciblage géographique et sectoriel renforcé des actions collectives autour des objectifs de spécialisation,**
- **la professionnalisation de l'approche de nos entreprises sur les marchés étrangers.**

Faire des mutations environnementales et énergétiques un levier de compétitivité et de développement

La prise en compte des mutations environnementales relève à la fois d'un impératif qui s'applique à tous mais offre également des opportunités de développement pour l'emploi et l'évolution des filières économiques. La « croissance verte » constitue ainsi un défi qui se décline au niveau international comme au niveau des territoires. Par conséquent, la Bourgogne doit notamment se positionner de façon plus volontariste sur les filières de la production de véhicules dé-carbonées, d'efficacité énergétique dans le bâtiment, de l'éolien, du solaire, du recyclage des déchets ...

Par ailleurs, la diminution de l'impact sur l'environnement ne doit plus constituer un frein au développement de l'ensemble des entreprises.

L'action publique doit donc continuer à favoriser la prise en compte des objectifs environnementaux dans la recherche de compétitivité : réduction des coûts de production par écoconception, revalorisation des produits par respect de critères éthiques (produits moins polluants), sanitaires (produits moins nocifs pour l'homme), ou sociaux (relocalisation).

Ces enjeux environnementaux étant encore insuffisamment intégrés par les acteurs économiques, la Région poursuivra et intensifiera ses actions de sensibilisation, de promotion, de conseil et d'accompagnement des entreprises en lien avec les acteurs-ressources, les filières et les territoires.

Ces actions constituent le volet économique du Plan Climat Energie Territorial (PCET) de la Région Bourgogne.

A ce titre, quatre priorités ont ainsi été identifiées :

-  **affiner les connaissances sur les consommations d'énergies des entreprises bourguignonnes, des process utilisés et des technologies propres afin de cibler les entreprises les plus consommatrices,**
-  **sensibiliser les entreprises sur le développement durable et les engagements Climat - énergie,**
-  **accompagner sur le plan technique les entreprises, en particulier des PME, vers des process et technologies vertueux,**
-  **intégrer les critères du développement durable dans les aides individuelles régionales (contrat de croissance).**



Appuyer les entreprises de l'économie verte

Le livre blanc réalisé en 2012 par l'association PEXE qui fédère en France une quarantaine de réseaux d'éco-entreprises et 5 000 entreprises, indique que les filières vertes (déchets, eau, énergie, bâtiment ou efficacité) se structurent autour des PME (92 %) contrairement aux autres industries articulées autour de quelques grands donneurs d'ordre. Cette singularité s'expliquerait par la grande diversité et l'ancrage territorial du marché de ces entreprises : 100 000 clients, pour la moitié public et l'autre privé. Selon les chiffres livrés par le ministère de l'Environnement en avril 2013, la filière a connu en 2011 une hausse de l'emploi de 6,7 % et une croissance de 5 %. Elle réalise aujourd'hui 70 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 2 % du PIB. Les éco-industries sont très implantées dans les territoires et correspondent à de l'emploi non délocalisable. Le cœur des éco-activités compte un demi-million d'emplois auquel il faut ajouter un autre million en intégrant les secteurs du bâtiment et des transports en pleine transition énergétique. Toujours selon ce livre blanc, il y aurait en Bourgogne entre 250 et 500 éco-entreprises.

PLAN BÂTIMENT DE DEMAIN

Face aux menaces aujourd'hui avérées de changement climatique et d'épuisement des ressources fossiles, il ne fait plus de doute que l'énergie constitue l'enjeu majeur de nos sociétés. Dans une politique nécessaire et ambitieuse de développement durable et de réduction des gaz à effet de serre, le bâtiment constitue un des secteurs prioritaires en Bourgogne. Ce secteur représente 7 % de l'emploi, 8 % de la valeur ajoutée. La Région a adopté un Plan Bâtiment de Demain.

- *Du point de vue social : La précarité énergétique touche en 2012 13 % des bourguignons. Elle devrait toucher plus de 20 % des ménages en 2020.*
- *Du point de vue écologique : le bâtiment consomme 50 % de la consommation d'énergie primaire.*
- *Du point de vue économique : le bâtiment est un secteur économique important. Il emploie directement plus de 38 000 personnes réparties dans un peu plus de 9 200 entreprises, pour un chiffre d'affaires de 2,7 milliards d'euros ou 10 % du PIB régional.*

La division par 4 des émissions de CO2 d'ici 2050 et leur diminution de 22 % dans le secteur du bâtiment d'ici 2020, objectifs fixés par l'Union européenne, conduisent à un durcissement des législations dans le bâtiment notamment en matière d'efficacité énergétique. Comme d'autres secteurs, le bâtiment doit faire face à de nouveaux défis, qu'ils soient fonctionnels, techniques ou sociaux. C'est pourquoi le Conseil régional a établi avec les acteurs de ce secteur une feuille de route déclinée autour de 5 objectifs stratégiques :

- *développer une démarche d'efficacité énergétique globale,*
- *améliorer la qualité de l'air intérieur des bâtiments,*
- *développer les éco-matériaux,*
- *développer les systèmes de production d'énergie adaptés et intégrés,*
- *améliorer la maintenance et l'exploitation des bâtiments et développer les approches de management comportemental.*

Positionner le capital humain au cœur de la stratégie de développement économique

La capacité des entreprises à trouver sur le territoire des salariés dont les compétences sont en adéquation avec leurs besoins constitue une condition essentielle pour le maintien et le développement de l'activité économique.

La formation des salariés doit donc être considérée comme un outil prioritaire d'accompagnement du développement économique et humain. Elle doit par l'élévation du niveau de compétences des salariés, accompagner l'innovation et ainsi permettre de renforcer l'attractivité et la compétitivité des entreprises.

Des réajustements doivent être régulièrement opérés, des anticipations sur les besoins d'évolutions des compétences des entreprises doivent être prises en compte pour faire face à des tensions accrues sur le marché du travail, pallier des difficultés de recrutement, compenser les pertes de compétences générées par les départs en retraite, adapter en continu les savoirs et savoir-faire des salariés en poste aux nouveaux impératifs technologiques et organisationnels.

La situation économique et démographique que nous connaissons, marquée par un taux de chômage élevé, notamment chez les jeunes (23 % des 15-24 ans en 2011), nécessite d'accompagner prioritairement les TPE et PME bourguignonnes, qui représentent 98 % des entreprises, pour améliorer, d'une part, leur compétitivité et leur performance, et pour sécuriser, d'autre part, les parcours professionnels de leurs salariés.

La première orientation stratégique du CPRDF adopté en 2011 en Bourgogne traduisait cet enjeu et confirmait la volonté régionale de « conjuguer demande économique et demande sociale émanant des territoires dans une perspective de développement durable ».

Fort du bilan du SRDE 2005-2010 qui a souligné l'importance pour les entreprises, qu'elles soient dans une dynamique d'implantation ou de développement, d'être accompagnées sur le volet ressources humaines, la valorisation des compétences mobilisables sur le territoire devient au même titre que la qualité des infrastructures ou le cadre de vie un véritable levier d'attractivité.

La région Bourgogne souhaite donc accentuer une offre de services visant à accompagner le processus de recrutement de ses entreprises. Celle-ci se traduit par un engagement quantitatif et qualitatif de la Région, autour de quatre axes prioritaires d'intervention :

-  l'appui à la définition des besoins en ressources humaines liés au projet de l'entreprise,
-  le soutien à la qualification et/ou à l'adaptation des futurs collaborateurs de l'entreprise,
-  l'appui à l'intégration et à la fidélisation des salariés,
-  le renforcement des actions de formation favorisant les mobilités et les promotions professionnelles dans l'entreprise.

Par ailleurs, la nécessité d'anticiper et de sécuriser les parcours professionnels impliquent de diffuser plus largement les objectifs de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences que la Région Bourgogne souhaite susciter et impulser à trois niveaux :

-  les individus, de sorte à améliorer leur capacité d'évolution professionnelle et d'adaptation à des mobilités professionnelles qu'elles soient subies ou choisies,
-  les entreprises et filières, afin de développer par le capital humain, leur compétitivité, leur réactivité, leur adaptabilité face aux mutations de leur environnement socio-économique,
-  les territoires identifiés comme lieux d'action afin d'anticiper les mutations économiques et les évolutions de l'emploi en lien avec les entreprises qui composent le tissu économique local.

À cet effet, la Région poursuivra son effort par la mise en œuvre du Plan pour les Continuités Professionnelles.

Favoriser l'ouverture inter-régionale et européenne de l'économie bourguignonne

Ouverte sur l'extérieur, au carrefour géographique stratégique d'échanges nationaux et internationaux, la Bourgogne doit construire des partenariats « gagnant-gagnant » avec les régions voisines et certains pays avec lesquels elle a noué, d'ores et déjà, des partenariats de proximité.

Pour autant, les acteurs économiques bourguignons sont encore trop faiblement impliqués dans les programmes européens. Ceux-ci peuvent être des leviers de croissance et de compétitivité par la confrontation et/ou l'échange avec d'autres acteurs économiques européens. Ces programmes peuvent aussi être le moyen d'expérimenter des projets, des process... et de créer des réseaux d'acteurs qui fortifient la place des acteurs économiques bourguignons dans la mondialisation. Les pouvoirs publics doivent ainsi pouvoir inciter les acteurs économiques et leurs groupements à se positionner davantage sur les programmes européens et appels à projets nationaux. Les collectivités, les chambres consulaires, les agences économiques, l'Université de Bourgogne (...) doivent encore mieux s'organiser pour accompagner collectivement les acteurs économiques bourguignons dans leurs actes de candidature à des programmes nationaux et européens.

Favoriser des partenariats de compétences et de savoir-faire pour accroître la compétitivité des pôles, des filières et des entreprises bourguignonnes

Pour accroître leur compétitivité, les entreprises bourguignonnes peuvent avoir besoin de savoir-faire et de compétences détenus par des acteurs économiques d'autres régions. L'implication des entreprises bourguignonnes au sein des pôles bourguignons pourrait aussi être encouragée au sein de pôles non bourguignons dès lors que le partage d'expériences ou de savoir-faire au sein de ces pôles constituent des partenariats gagnant-gagnant pour les entreprises bourguignonnes et apportent des

retombées économiques intéressantes pour les territoires et les emplois en Bourgogne. A ce titre, les entreprises bourguignonnes doivent pouvoir bénéficier de la proximité des pôles économiques et financiers que sont la Région parisienne, le Grand Lyon et le Grand Est pour développer des partenariats utiles à leur développement économique.

S'ancrer sur des dynamiques de projets menés à l'échelle d'espaces interrégionaux

La Bourgogne se situe au sein ou à proximité de plusieurs espaces interrégionaux qui sont engagés dans des dynamiques économiques de projets qui transcendent l'échelle d'une seule région.

Les collectivités, les consulaires, les agences de développement doivent engager une réflexion conjointe portant sur les potentialités économiques que des démarches interrégionales pourraient apporter aux acteurs économiques bourguignons compte tenu de la position géographique de la Bourgogne non seulement au sein d'espaces interrégionaux, mais aussi comme « région-jonction » de plusieurs espaces. Dans le champ de la production d'événements industriels par exemple, la stratégie de positionnement de ces actions de valorisation doit aussi tenir compte de ces puissantes dynamiques de développement de proximité.

La Bourgogne pourra ainsi tirer parti de toutes les initiatives inter-régionales qui concourent à son développement et à son rayonnement.

Accompagner les entreprises dans leur croissance, de la TPE à la PME puis à l'ETI

Conforter le dispositif d'information et d'appui aux entreprises

La réussite d'un projet d'entreprise suppose une conjonction de facteurs favorables et, parmi ceux-ci, la conduite et le management des projets de développement sont déterminants. Or, un grand nombre de TPE et de PME n'ont pas la capacité de mobiliser en leur sein des moyens humains dotés de compétences spécifiques. C'est pourquoi l'action publique doit être en capacité d'accompagner les équipes de direction de ces entreprises par un appui extérieur (sous forme de conseil, de tutorat ou de mise à disposition de cadres en temps partagé dans le cadre de groupements d'employeurs...) pour les aider à définir leur stratégie de moyen et long termes et les appuyer dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet de développement.

Dans un contexte fortement concurrentiel, les entreprises doivent pouvoir actionner différents leviers qui leur permettront d'assurer leur pérennité. En ce sens, l'organisation et la valorisation collective d'éléments de veille stratégique doivent constituer un objectif prioritaire pour les acteurs de l'accompagnement des entreprises. En outre, ces entreprises doivent pouvoir recourir aux actions thématiques (innovation, export, environnement, formation) déployées par les acteurs de l'accompagnement économique.

Enfin, afin de faciliter l'accès des entreprises à l'information relative aux financements publics, il convient d'homogénéiser et de clarifier le dispositif global d'aide aux entreprises. Dans le cadre du déploiement de la Banque Publique d'Investissement en région, il est proposé de mettre en place une plateforme « Aides et Services » du financement public des entreprises. Celle-ci sera composée d'une plateforme d'accueil physique couplée avec un système d'information numérique, organisée sur la base d'une tête de réseau qui s'appuiera sur l'ensemble des agents économiques (consulaires, agglomérations, agences de développement ...) afin d'irriguer les territoires.

Le renforcement de la structure financière des entreprises, notamment en fonds propres est une condition indispensable à leur pérennité et à leur développement.

Pour autant, le contexte financier actuel reste peu propice à l'accompagnement de la croissance des entreprises. Le resserrement des conditions d'octroi des prêts du réseau bancaire (Bâle 3) et la raréfaction des moyens publics imposent de mettre en place **un nouvel outil régional d'ingénierie financière destiné à renforcer les fonds propres**. Cette nouvelle structure couvrira les segments de l'amorçage, de la création industrielle, du développement et de la transmission. Sa stratégie d'investissement sera conforme aux orientations de la SRDEI et de la BPI. Son développement pourra s'appuyer sur une mobilisation des fonds structurels européens.

La Région continuera également à mobiliser et faire évoluer ses propres dispositifs. Parmi ces différentes aides, la Région privilégiera les interventions sous forme de prêts et avances remboursables. La subvention ne sera maintenue que dans un cadre spécifique pour les projets dont le retour sur investissement est risqué et/ou prévu à plus long terme.

L'intervention directe du Conseil régional de Bourgogne évoluera pour passer d'une logique de soutien ponctuel sur une partie de la stratégie (ou un besoin ponctuel d'aide) à une logique d'intervention dans la durée et dans un parcours d'accompagnement financier individualisé.

L'objectif du contrat de croissance est d'inciter les entreprises à s'inscrire dans une démarche stratégique globale de développement déterminée à la fois en fonction de ses enjeux mais aussi des priorités sur lesquelles la région souhaite sensibiliser les PME/PMI (enjeux liés au développement durable et à la mise en place de la démarche RSE, montées en compétence sur l'innovation, stratégie à l'export, création d'emplois, intégration des publics jeunes ...). Le contrat de croissance définira également les démarches que l'entreprise devra engager, notamment avec les autres partenaires publics, pour mener à bien sa stratégie et ainsi bénéficier du soutien de la Région.

Accélérer la mutation de la sous-traitance industrielle

La sous-traitance est un secteur prépondérant en Bourgogne. Il compte 900 établissements et emploie 17 000 salariés soit 1 salarié de l'industrie sur 5. Les entreprises sont de petite taille, comptant une vingtaine de salariés en moyenne répartis sur tout le territoire

bourguignon et notamment dans des zones rurales. Ce sont des établissements qui perdurent puisqu'une grande majorité a été créée il y a plus de 10 ans. Ils sont le plus souvent autonomes dans leurs décisions et sont relativement indépendants de leurs donneurs d'ordres. Ces entreprises appartiennent à des secteurs d'activité très diversifiés : métallurgie, fabrication de machines, automobile, énergie et nucléaire, ferroviaire, industries agro-alimentaires. Par ailleurs, le nombre de leurs clients a augmenté entre 2008 et 2011.

Les entreprises de la sous-traitance industrielle jouissent par ailleurs d'un savoir-faire reconnu du fait de leur qualification et de leur spécificité ; elles sont, ainsi, en grande majorité (les 3/4), sollicitées par les donneurs d'ordres pour une sous-traitance de spécialisation, plutôt que pour une sous-traitance de capacité. Enfin, ces entreprises contribuent elles aussi au développement de la sous-traitance puisque plus de 50 % sont aussi donneurs d'ordres.

Il faut relever en particulier qu'en Bourgogne, les sous-traitants sont fortement tirés par le secteur du nucléaire et bénéficient de l'effet d'entraînement du Pôle Nucléaire Bourgogne. Pourtant, l'économie de la sous-traitance doit, elle aussi, s'adapter aux mutations afin de maintenir sa compétitivité de production.

Les actions en faveur de la diffusion des technologies clés bénéficieront au secteur de la sous-traitance.

Par ailleurs, les entreprises de la sous-traitance souffrent souvent d'une relation asymétrique avec leurs donneurs d'ordre. Elles doivent ainsi être accompagnées pour diversifier leurs débouchés et leurs clients. Il s'agira de capitaliser sur la force des plus expérimentés et de travailler à une mutualisation de l'offre existante en utilisant les mêmes leviers que les autres entreprises industrielles (innovation, export, formation, développement durable).

La SRDEI vise ainsi à accompagner les entreprises du secteur de la sous-traitance industrielle pour les faire passer d'un statut de simple sous-traitant dépendant d'un ou de quelques donneurs d'ordre à celui de fournisseur clé.

Conforter les filières par la contractualisation (CAPECO)

Il faut rappeler que l'action publique régionale en direction des filières participe d'une politique nationale. Il existe, au niveau national, **12 comités stratégiques de filière** (constructions automobile, aéronautique, ferroviaire et naval, éco-industries, industries agroalimentaires, nucléaire, numérique, santé, biens de consommation, chimie et matériaux, mode et luxe). Les travaux des C.S.F. sont consacrés à l'élaboration de contrats de filière. Six filières ont déjà signé un contrat avec l'État français (constructions automobile, aéronautique et ferroviaire, éco-industries, industries du nucléaire, chimie et matériaux).

Au plan régional, les filières doivent ainsi fonder leur action en déclinaison de la stratégie nationale, lorsque celle-ci existe. Les objectifs de contractualisation avec les filières au niveau régional s'appuieront ainsi à la fois sur un travail de déclinaison et/ou de spécification de la stratégie définie au plan national. Pour ce faire, des moyens d'expertise préalables à toute contractualisation seront mobilisés. Ce diagnostic ex-ante permettra de positionner les savoirs faire de la filière régionale dans la chaîne de valeur nationale et mondiale et, par là même, viendra répondre aux objectifs fixés par l'Europe pour la mise en œuvre de la stratégie de spécialisation intelligente.

Par ailleurs, les filières devront prioriser leurs actions sur les principales orientations thématiques de la SRDEI, à savoir l'innovation, l'export, les enjeux environnementaux et les besoins en compétences des salariés.

En effet, la contribution des branches professionnelles à la mise en œuvre de la stratégie régionale d'innovation est primordiale afin de répondre aux nouveaux défis économiques et sociétaux et améliorer la compétitivité de leurs entreprises membres.

La stratégie régionale des filières industrielles doit être axée sur l'accompagnement des entreprises afin de les faire sortir de leurs marchés historiques, banalisés et devenus critiques pour aller sur de nouveaux marchés porteurs de valeur ajoutée. La mise en œuvre de cette stratégie repose également sur l'identification des secteurs d'avenir sur la base d'une veille continue.

La contractualisation basée sur les CAPECO permet d'obtenir une approche transverse des besoins des entreprises de la filière (compétences, organisation, écoconception, réseaux) et ainsi de consolider leurs stratégies de développement.

Poursuivant l'objectif d'un accroissement de la valeur ajoutée, **le mode de contractualisation, à travers les CAPECO, pourra s'appliquer à l'ensemble des filières industrielles** au sens large comprenant le secteur de la valorisation des ressources primaires (viticulture, forêt, productions animales et végétales, bois, pierre ...).

CAPECO IAA

Le troisième CAPéCo a été signé en mars 2013 avec la filière agroalimentaire. Un contrat mis en place par l'État et la région pour accompagner le développement des 324 entreprises du secteur et la formation de leurs 11 400 salariés.

Le contrat d'appui à la performance économique et à l'évolution des compétences qui est signé par la Région et l'Etat est destiné à aider un secteur d'activité à se développer et à améliorer les compétences de ses salariés. Après la métallurgie en février, c'est au tour de la filière agroalimentaire de signer un contrat. Le CAPéCo doit permettre aux entreprises de la filière de combler certaines faiblesses : le manque de recherche et développement, la faiblesse des investissements et des exportations, et la baisse de compétitivité, le turn-over important du fait de l'importance des emplois saisonniers ou la faible attractivité du secteur, liée en grande partie à une méconnaissance de ses métiers, mais aussi aux différentes crises alimentaires. La Région, l'État et la filière IAA ont identifié les leviers d'actions pour améliorer la productivité des entreprises, diminuer la perte de matière première, optimiser le fonctionnement des achats, tirer parti des contraintes de la réglementation, inciter les entreprises à être présentes dans des salons professionnels, réunies sous la marque « Bourgogne ».

Sur le plan de la formation des salariés, les priorités régionales visent à sécuriser le parcours des salariés saisonniers en facilitant, par exemple, leur mobilité inter-entreprises, en les formant, en les aidant dans leur démarche de validation des acquis de l'expérience. Les entreprises sont également accompagnées dans la mise en place de bonnes pratiques en matière de gestion des ressources humaines.



RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE NOTRE TERRITOIRE

Pour attirer de nouveaux investisseurs et assurer le développement de ses entreprises, la Région doit pouvoir s'appuyer sur le développement d'un « écosystème » (les entreprises, les territoires de Bourgogne, la recherche, la formation ...) favorable à la création de valeur et d'emplois... La construction d'un écosystème de croissance implique notamment de conduire une action en matière d'attractivité territoriale.

Cet environnement attractif se définit par l'accessibilité aux services, à l'information stratégique, à la coopération inter-entreprises et l'accès au crédit. L'écosystème de haut niveau que nous devons construire autour de l'entreprise se doit d'être défini au niveau régional, mais aussi décliné et enrichi au plan local, avec les collectivités et les partenaires de terrain.

Structurer un écosystème propice à la création, au développement et à l'implantation des entreprises

Dynamiser l'entrepreneuriat

Le manque d'esprit d'entreprise est souvent pointé parmi les faiblesses françaises alors même que l'envie de devenir son propre patron apparaît comme une aspiration forte des français. Ce manque d'esprit d'entreprise peut s'expliquer entre autres par une méconnaissance des opportunités et des possibilités offertes par la création/ reprise d'entreprise. Dans ce cadre, les acteurs bourguignons doivent favoriser des actions de sensibilisation et d'information selon des modalités différentes en fonction du public visé (salons, temps forts, réunions d'informations...). Il s'agira aussi de soutenir et de promouvoir la culture de l'entrepreneuriat chez les jeunes conformément aux orientations définies par le Plan Régional pour la Jeunesse.

Soutenir la création - reprise - transmission d'entreprises

En Bourgogne, le taux de création d'entreprises est inférieur à la moyenne nationale. Néanmoins le taux de pérennité des entreprises créées après quelques années sur le sol bourguignon est supérieur à la moyenne nationale. Les études soulignent que 25 à 30 % des entreprises bourguignonnes recensées par les chambres consulaires sont dirigées par des chefs d'entreprises de plus de 55 ans. Cette situation place globalement notre région dans la moyenne nationale, pourtant elle est plus marquée dans certaines zones d'emplois de Bourgogne où ce taux dépasse les 30 %. Par ailleurs, le réseau de la création - reprise - transmission est partagé entre différents acteurs publics (chambres consulaires, réseaux associatifs, plateformes d'initiatives locales, agences de développement...) et acteurs privés (experts comptables, avocats, notaires).

La création d'entreprises demeure un levier important pour l'emploi. C'est pourquoi le conseil régional a mené ces dernières années de nombreuses actions en faveur de la création et de la reprise d'entreprises : sensibilisation à la création et à la transmission, bourses d'opportunité facilitant la mise en relation des cédants et des repreneurs (trans-commerce, trans-artisanat), réseaux d'accompagnement, outils financiers (prêts, prêts d'honneur, avances remboursables, garanties), conseils.

- La Région entend continuer à jouer ce rôle d'impulsion et en particulier conduire une action de structuration du réseau régional des acteurs de la création-reprise d'entreprises. Il convient en effet de mailler le territoire par des réseaux d'accompagnement porteurs d'offres de services aux créateurs, complètes, de qualité, homogènes, cohérentes et privilégiant une approche collaborative autour du porteur de projet. Il apparaît également nécessaire de contribuer au rapprochement entre les stratégies des acteurs régionaux et celles des acteurs de proximité par une meilleure définition des priorités d'actions et des logiques d'intervention au plus près des spécificités des territoires. Les actions relatives à la formation à la gestion des créateurs-repreneurs restent prioritaires.
- La Bourgogne doit également mettre en place des politiques holistiques d'accueil de porteurs de projets de création et de reprise d'entreprises en offrant un environnement et des services attractifs pour des non-Bourguignons qui pourraient s'installer sur le territoire régional. Des expérimentations portant sur la participation à des actions de recherche de repreneurs en Ile de France ou Rhône Alpes pourraient être conduites.

La Région souhaite également renforcer son action afin d'explorer et exploiter davantage les pistes alternatives de reprise d'entreprises, notamment par les salariés et/ou sous forme coopérative.

Par ailleurs, la Région propose à ses partenaires de travailler à la définition et à la diffusion d'un « pass créateur ». Ce pass doit permettre d'assurer une plus grande fluidité du parcours du créateur par l'identification de ses besoins lors des différentes phases de son projet : de l'idée à la formalisation du projet puis la création.

Il apparaît enfin fondamental d'associer à ces actions des politiques de suivi post-crédation/reprise qui passent par de l'accompagnement ou des dispositifs d'aides (prêts d'honneurs, renforcement de fonds propres...).

En outre, l'amélioration des taux de pérennisation, de croissance et d'opération de reprises d'entreprises doit s'appuyer sur un renforcement des contacts au niveau des territoires ainsi que la mobilisation des pôles économiques intermédiaires, des ressources des agglomérations et des réseaux consulaires.

La Région se propose donc de mettre en œuvre un Plan régional de développement de la création / reprise / transmission et de concevoir et de diffuser un « pass créateur ».

Favoriser l'implantation des entreprises

Dans un environnement où la concurrence territoriale est avivée, la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des projets de création et d'implantation d'entreprises constitue un facteur de compétitivité et d'attractivité pour les territoires. Cela implique une mobilisation collective permettant de satisfaire les besoins des porteurs de projet dans leur globalité. Cet objectif suppose que les territoires soient en capacité d'organiser une offre de services territorialisée permettant de répondre aux besoins des entreprises en phase

d'implantation. Cette offre doit être globale apportant de ce fait des solutions en matière de recrutement, formation, immobilier d'entreprises, services aux salariés, accès aux aides et garantissant une bonne cohérence d'actions entre l'Agence Régionale de Développement et ses partenaires locaux.

Dans le domaine du développement endogène, les acteurs de l'accompagnement des entreprises devront également œuvrer pour une plus grande clarification et cohérence de leurs missions permettant ainsi d'assurer un service de qualité auprès des entreprises.

Enfin, la conduite d'une politique d'attractivité efficace suppose la concentration des missions **de l'ARDE autour de l'objectif principal qui est d'attirer de nouveaux investisseurs extérieurs et porteurs de projets. L'ARDE doit ainsi, d'une part, prioriser ses actions sur les secteurs cibles définis dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente, participer aux travaux sur l'émergence de nouvelles filières et accompagner la démarche de marketing territorial régional.**

Parallèlement, il conviendra que l'ensemble des collectivités concernées agissent sur la mise en évidence d'une offre concertée sur le foncier et l'immobilier d'entreprises.

En effet, pour assurer le développement des entreprises bourguignonnes et pour faciliter l'accueil de nouvelles entreprises dans la région, il est indispensable de disposer d'une offre sur le foncier et l'immobilier industriel de qualité.

Cette notion de qualité est multiforme : elle implique la disponibilité, l'adaptation à la demande (normes, surfaces...), l'accessibilité (proximité des grandes infrastructures, facilité d'accès), la sécurité, le raccordement au THD ainsi que la présence d'un ensemble de services performants, tant pour les entreprises elles-mêmes que pour leurs salariés.

Pour la période 2014-2020, il s'agira d'adapter l'offre immobilière et foncière aux nouveaux besoins en organisant l'action sur le foncier économique avec une stratégie de consommation de l'espace maîtrisée et équilibrée sur les territoires.

Par ailleurs, en ce qui concerne les pépinières d'entreprises, la Région devra, d'une part, impulser une dynamique d'animation du réseau existant des pépinières d'entreprises et, d'autre part, accompagner la mise en place de pépinières technologiques à forte valeur ajoutée.



Faire de l'économie de la connaissance et de l'innovation un vecteur de développement et d'attractivité de notre territoire

Mieux connecter l'entreprise à l'enseignement supérieur et à la recherche

La Stratégie régionale d'innovation (SRI) en 2010 avait retenu comme axe prioritaire le développement des liens entre entreprises et recherche publique. Plusieurs actions ont été menées dans ce sens.

Ainsi, au terme d'accords-cadres de recherche-innovation signés en 2010 entre la Région, l'Etat et les établissements en application du PARI, des objectifs de développement à 4 ans proposant 10 à 12 projets de recherche-innovation ont été définis pour chacun des 4 pôles d'excellence identifiés (Agro-alimentaire et Environnement, Santé-STIC, Sciences de la Matière et Technologie, Sciences Humaines et Sociales). Ces projets ont été créés autour de thématiques structurantes porteuses à la fois pour le territoire et valorisantes au plan national comme international.

Dans la continuité de l'action entreprise, les démarches favorisant la mise en œuvre de partenariats publics-privés mais aussi la promotion de l'entrepreneuriat et de l'innovation auprès des lycéens, des étudiants, des apprentis et des jeunes chercheurs seront encouragées.

Les laboratoires mixtes qui mettent en commun ressources publiques et privées au service de projets de recherche à visée économique concourent à l'ouverture vers l'extérieur des centres de R&D privés et des laboratoires publics tout en favorisant l'accès des PME à ces ressources. Deux laboratoires ont été créés à ce jour dans le domaine de l'automobile et des transports, ayant drainé 6 projets à l'interface entre la recherche et l'application marché, 3 nouveaux projets étant en préparation en 2013. Il s'agit, par conséquent, d'une mesure ayant fait ses preuves à amplifier dans l'avenir.

De la même manière, les entreprises doivent être mieux sensibilisées aux résultats de la recherche et au potentiel d'innovation. Le dispositif « jeunes chercheurs entrepreneurs » y contribue.

Il s'agit aussi de renforcer l'excellence et la lisibilité de la recherche publique et privée bourguignonne en vue de contribuer à son rayonnement, sa compétitivité, son développement sur l'ensemble du territoire et au renforcement de ses liens avec le tissu économique régional notamment sur les thématiques identifiées dans le cadre de la S.R.I.-S.I. Cette dynamique doit s'appuyer sur le développement de passerelles interdisciplinaires et intersectorielles et un positionnement sur les défis que les secteurs économiques majeurs de la Bourgogne doivent relever.

En effet, le lien entre compétences scientifiques, entreprises et les laboratoires de recherche privée est essentiel à la croissance de notre économie.

C'est pourquoi l'intégration des compétences de haut niveau issues de l'Université et autres établissements d'enseignement supérieur bourguignons doivent irriguer et imprégner notre tissu d'entreprises. Le potentiel de recherche, de formation et de transfert de l'Université et des écoles d'ingénieurs doit être davantage connecté aux besoins des entreprises.

Novarea, en regroupant les acteurs de l'innovation sur un même lieu à proximité du Campus universitaire, symbolise l'écosystème régional de l'innovation. Véritable pierre angulaire de la politique régionale en faveur de l'innovation, il constitue un accélérateur de compétitivité et de croissance pour les entreprises en fluidifiant les échanges entre la recherche et les entreprises et améliorant le service apporté par l'écosystème régional d'innovation.

Structurer l'écosystème régional de l'innovation

L'accompagnement aux projets d'innovation est aujourd'hui porté par différents organismes d'interface régionaux (UB-filiale, Pôles de compétitivité Vitagora et PNB, Bourgogne Innovation, ARIST, PREMICE....) dont la lisibilité auprès des entreprises reste à améliorer. Par ailleurs, l'offre privée de conseils (ingénierie et études techniques, conseil en systèmes informatiques, recherche et développement, propriété industrielle) est insuffisamment développée sur le territoire. Il convient, en ce sens, de rendre plus accessible l'action de ces différentes structures et d'améliorer leur fonctionnement en réseau.

Les réflexions engagées dans le cadre de la stratégie régionale d'innovation ont ainsi mis en exergue la nécessité de définir les modalités d'organisation de la gouvernance du système régional de l'innovation. Si la gouvernance revêt une dimension politique et stratégique, elle comporte également une dimension opérationnelle qui doit se traduire par une coordination renforcée des différents acteurs de l'innovation.

Cette structuration doit permettre de privilégier une approche globale des projets d'innovation et assurer un accompagnement des projets en phase avec leur cycle de vie.

Pour être plus efficace, l'écosystème de l'innovation doit s'appuyer sur des structures complémentaires en capacité d'accompagner les projets de l'amont (idée, concept, résultats issus des travaux de la recherche) vers l'aval (brevets, licences, prototypes, starts-ups) ; il sera structuré autour de la SATT Grand EST portée par UB-filiale et de la future technopole régionale.

LA TECHNOPOLE

Au cœur de l'écosystème régional et de « Novarea » (ERIE), la Technopole sera le support de la politique de développement économique de la Région par l'innovation. Conçue comme un outil de management territorial de l'innovation, elle fédérera et mettra en réseau et en interaction l'ensemble des acteurs de cet écosystème pour assurer les missions suivantes :

- *animation et mise en réseau des acteurs et des compétences,*
- *accompagnement et ingénierie de projets innovants en lien avec les partenaires de la Technopole,*
- *marketing territorial de l'innovation.*

Ce mode de structuration et d'organisation permettra d'irriguer l'ensemble du territoire en appui sur les structures existantes et sur le réseau des développeurs et de l'innovation. Elle sera installée à la Maison Régionale de l'Innovation qui constituera la tête de réseau de la Technopole régionale.

La SATT Grand-est : construit à partir d'UB-FILIALE (filiale de l'Université de Bourgogne), elle fédérera et mutualisera les activités de valorisation de la recherche des établissements et organismes des Régions Franche-Comté, Lorraine et Champagne-Ardenne (Troyes). Elle concentrera son action sur la gestion de la propriété intellectuelle des établissements constitutifs de la SATT sur la détection et la maturation de projets de valorisation et de transfert de technologies. Elle pourra également gérer la recherche contractuelle et partenariale des différents établissements. Elle sera un partenaire privilégié de la Technopole pour assurer la diffusion des technologies et des innovations issues de la recherche vers le tissu économique régional.

Développer les infrastructures de communication

Les infrastructures de communication sont primordiales pour le développement économique du territoire car elles facilitent les échanges de biens et la mobilité des personnes sur l'ensemble de la Bourgogne mais aussi la relie aux réseaux structurants en Europe.

Afin de mieux connecter la Bourgogne au reste du monde et de faciliter la mobilité intra régionale, il convient de disposer d'un schéma cohérent de développement des infrastructures de transport multimodales ainsi que de schémas de services performants.

Conforter les infrastructures de transport

Le transport contribue à l'attractivité d'un territoire, y compris sur le plan économique. Le Conseil Régional de Bourgogne soutient, à un horizon de moyen terme, une politique visant à un meilleur maillage du territoire par le transport ferroviaire et une meilleure complémentarité des réseaux TER et TGV. Le Conseil régional de Bourgogne soutient 4 projets majeurs qui contribueront au désenclavement ferroviaire d'une grande partie du territoire bourguignon :

- ▶ terminer la ligne à grande vitesse Rhin-Rhône en la connectant à l'Ouest à l'actuelle ligne Paris - Lyon,
- ▶ réaliser le projet VFCEA visant à électrifier la ligne Nevers - Dijon,
- ▶ réaliser le projet de ligne à grande vitesse POCL, Paris - Orléans - Nevers - Auvergne - Lyon,
- ▶ réaliser à Saint Florentin, dans l'Yonne, près d'Auxerre, une gare d'échange entre la ligne TGV Paris - Lyon et le réseau TER.

Le Conseil régional a d'ailleurs notamment délibéré au mois d'octobre 2012 pour voir maintenu l'inscription de ces 4 projets au sein du futur Schéma National des Infrastructures de Transports.

Au-delà de l'actuelle gare de la capitale régionale, qui assure la mise en correspondance des deux réseaux TGV et TER, le Conseil régional de Bourgogne souhaite accélérer la réalisation de 3 gares nouvelles, hubs d'interconnexion entre TGV et TER : à Nevers (projet POCL), à Saint-Florentin, et à Montchanin (projet VFCEA).

Ces projets cohérents entre eux nous permettront de disposer de 4 gares où TGV et TER seraient en correspondance, localisées de manière équilibrée sur le territoire régional car chaque bourguignon serait à moins de 75 kilomètres (soit environ une heure) d'un de ces hubs. La quasi totalité des lignes du TER Bourgogne serait en correspondance une ou plusieurs fois avec ces hubs, permettant, à un horizon où l'énergie fossile sera plus rare et plus chère, une excellente éco-mobilité pour tous les bourguignons et une meilleure accessibilité de son tissu économique. A titre d'exemple, les 4 préfectures de Bourgogne seraient toutes à moins de 2 heures de Paris et Lyon et à moins de 3 heures de Marseille, ce qui est essentiel pour le rayonnement de nos entreprises.

Le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT) vise parmi ses objectifs à favoriser le développement du transport de marchandises par voie d'eau. Bien que la voie fluviale dispose d'importantes réserves de capacité et malgré la politique d'aménagement des infrastructures fluviales et des installations portuaires mise en place, il est nécessaire de rattraper le retard, favoriser le transfert modal de la route vers le mode fluvial, et anticiper la croissance à moyen et long terme, en s'appuyant sur les trois ports que sont Mâcon et Chalon sur la Saône et Gron sur la rivière Yonne, mais aussi des offres multimodales à partir de Pagny et de Perrigny notamment.

Par ailleurs, il faut encourager la mise en place de solutions de transport de marchandises permettant un report modal sur la voie d'eau, Freycinet y compris. Il faut aussi envisager le soutien au report modal sur le fret ferroviaire et le développement des Opérateurs Ferroviaires de Proximité (OFP) qui peuvent alimenter les plateformes trimodales de la Région.



Le maillage d'infrastructures doit néanmoins être complété par la poursuite du développement de l'aéroport de Dijon permettant un désenclavement du territoire régional grâce à des liaisons transversales vers des zones économiques impactant les filières régionales comme Bordeaux, Toulouse ou Nantes. Mais aussi l'accès à partir de l'aéroport de Dijon Bourgogne vers un ou des hubs internationaux permettra de favoriser le développement des exportations, le renforcement de l'accueil touristique ainsi que les partenariats internationaux sur des secteurs comme la recherche publique et privée. Cette stratégie développée initialement dans le cadre du protocole Renaissance se prolonge à travers la dynamique partenariale permettant de pérenniser le développement de l'aéroport régional à travers la mise en place d'une délégation de service public pour la gestion de la partie civile de la plateforme aéroportuaire, la mise sous Obligations de Service Public de certaines liaisons ainsi que la possibilité offerte d'aides au démarrage pour de nouvelles routes approuvées par la Commission européenne fin 2012.

Cette stratégie viendra compléter la connexion ferrée à grande vitesse avec d'autres grands aéroports tels que Bâle, Roissy, et Zurich notamment.

Favoriser l'irrigation numérique des territoires par le déploiement de réseaux à Très Haut Débit

En cohérence avec la circulaire du Premier ministre du 31 juillet 2009 sur les schémas directeurs et les dispositifs de concertation régionale sur l'aménagement numérique du territoire, la Préfecture de la région Bourgogne, en association avec le Conseil régional de Bourgogne, les quatre Conseils généraux et la caisse des dépôts et consignations, a élaboré la stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique des territoires de la Bourgogne (SCORAN).

L'objectif assigné à ce travail était d'élaborer les orientations stratégiques en matière d'aménagement numérique régional et d'aboutir à une vision partagée entre l'État et l'ensemble des collectivités et des acteurs régionaux sur l'ambition des territoires bourguignons au regard du déploiement du très haut débit (THD). Cette stratégie constituait le cadre de référence pour les initiatives à visée plus opérationnelle que sont notamment les schémas directeurs d'aménagement numérique (SDANT) élaborés par les départements.

La Région a contribué fortement, aux côtés de l'État, à la production d'une stratégie ambitieuse et résolument tournée vers l'avenir, rejoignant en cela les grandes orientations du Commissariat Général à l'Investissement (CGI) en charge de la gestion des fonds alloués à l'aménagement numérique au titre des Investissements d'Avenir.

Le raccordement des entreprises au Très Haut Débit et le recours à l'informatique « en nuage » (cloud computing), impliquant une forte sécurisation du Très Haut Débit, est devenu un enjeu majeur d'une stratégie de développement économique. La SRDEI doit permettre de soutenir et de renforcer la stratégie régionale de déploiement du Très Haut Débit pour tous selon le schéma volontariste de cohérence régionale pour l'aménagement numérique des territoires de la Bourgogne (SCORAN), notamment en mobilisant aux côtés de la Région les territoires pour identifier les besoins des entreprises en construisant des stratégies locales visant à accélérer le raccordement des entreprises au THD.

A ce titre, la Région envisage d'organiser une concertation des porteurs de projets d'un « G.I.X. déporté », point local d'interconnexion d'échange de données Internet (GIX pour Global Internet eXchange). Cette infrastructure physique permettra aux différents fournisseurs d'accès Internet d'échanger du trafic à moindre coût et d'accélérer le temps de transit des données. Ces effets seront alors répercutés sur l'ensemble du tissu d'entreprises connectées. En outre, la présence de ce point d'interconnexion est à même d'améliorer la compétitivité de nos entreprises en matière de stockage de données. Enfin, ce nœud de communication pourrait devenir la tête d'un réseau très haut débit régional permettant d'imaginer de nouvelles perspectives à courte échéance.

Initier une démarche de promotion territoriale

La promotion des atouts de la Bourgogne soulève les questions délicates de « l'identité régionale » et du « sentiment d'appartenance » des Bourguignons à leur région qui reste composée de territoires vastes et distincts. De cette difficulté résulte un manque de notoriété de l'identité régionale et de ses atouts, pourtant nombreux, à l'extérieur de la Bourgogne. Pour autant, tous les acteurs reconnaissent la nécessité de renforcer et valoriser les atouts régionaux auprès des marchés extérieurs à la Bourgogne. Cette nécessité prévaut autant dans le domaine de la promotion économique au sens le plus restrictif que sur le plan du tourisme ou encore en matière de démarches d'attraction auprès de cadres, de jeunes ou d'entreprises exprimant des besoins particuliers.

L'engagement dans une démarche de marketing territorial, au niveau régional, traduit la poursuite de deux objectifs liés : la valorisation d'un territoire et de sa production (biens et services) ainsi que l'amélioration de son attractivité. L'attractivité porte sur de nombreuses cibles, qui restent néanmoins à définir : entreprises, entrepreneurs, cadres, chercheurs, touristes, nouveaux résidents ...

La Bourgogne doit pouvoir capitaliser sur les expériences menées dans ce domaine en région, en reprenant notamment les éléments de réflexion et de constat portés dans ce cadre et constituant la base d'élaboration et de fonctionnement de marques.

La conduite d'une réflexion collective et suivie portant sur les valeurs à véhiculer et les forces du territoire constituent un élément indissociable de la construction et de la vie d'une démarche de promotion territoriale. Il convient donc de créer une instance de pilotage, de rencontres et de partages autour des éléments clés de la stratégie de promotion du territoire régional impliquant les forces vives de la Bourgogne.

A la construction d'un cadre identitaire succède rapidement l'élaboration d'une stratégie de valorisation du territoire qui implique la définition d'un positionnement à l'échelle nationale et internationale ainsi que la définition de cibles et de marchés qui sont les marqueurs de la démarche marketing régionale.

Il convient de rappeler que deux préalables à l'élaboration d'un **plan marketing territorial** doivent être clairement établis : il ne s'agit pas d'une promotion de l'institution régionale mais bien de la Bourgogne en tant que territoire ; par ailleurs cette démarche doit avoir un objectif de cohérence, à minima, avec les démarches intra régionales.

Une démarche pragmatique de fédération d'acteurs et d'appropriation identitaire pourrait ainsi se concrétiser en premier lieu par la reprise ou l'adaptation d'une marque commune ou marque ombrelle sur les salons. La mise en œuvre d'une telle démarche pourrait constituer un premier jalon, à valeur de test, permettant d'alimenter la construction d'une approche marketing plus large.

Le pilotage et le déploiement de cette nouvelle stratégie sera assurée par la région et l'ensemble des acteurs et collectivités concernés.



CONFORTER LE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ ET LA VALORISATION DES RESSOURCES DES TERRITOIRES BOURGUIGNONS

L'économie de proximité recouvre les notions d'économie présenteielle, centrée sur la satisfaction des besoins vitaux des populations (commerces de proximité, services à la personne, hôtellerie- restauration, artisanat ...) et une économie locale à dominante productive, composée en majorité de TPE/PME, fondée sur la rencontre entre activités économiques sur un même territoire (services aux entreprises, artisanat de pointe, ESS locale, agriculture ...). Le dynamisme économique d'un territoire dépend de l'équilibre entre les deux pans de cette économie.

En effet, le revenu et la richesse locale dépendent aussi de l'aptitude à capter des revenus de la façon la plus équilibrée possible et à les redistribuer localement sous forme de dépenses de consommation courante notamment. A ce titre, les territoires combinent quatre moteurs de développement : les revenus productifs, résidentiels, publics et sociaux. L'économie de proximité se nourrit de la complémentarité et des interactions entre ces différents revenus plus ou moins présents selon nos territoires qui ont donc des profils différents.

L'économie de proximité est caractérisée par des entreprises ayant un fort ancrage local et composée pour l'essentiel de nombreuses TPE, aux activités et aux emplois souvent non délocalisables. Ces entreprises sont capables, elles aussi, d'apporter des réponses aux défis que constituent la lutte contre le chômage, la préservation de l'environnement ou encore les évolutions de notre démographie et de nos comportements.

L'ancrage territorial des entreprises, les regroupements d'activités et d'acteurs (entreprises, collectivités, enseignement supérieur, centres de formation...) doivent être stimulés et accompagnés à l'échelle d'un territoire cohérent pour mettre en œuvre des stratégies communes et continues de coopération et de mutualisation au service de projets économiques.

L'économie de proximité apparaît comme :

- un facteur d'inclusion des jeunes et des moins jeunes (emploi des apprentis, insertion professionnelle, activités associatives...),
- un facteur d'attractivité de par la présence d'un maillage d'activités territorialisées (environnement des entreprises, services...),
- un facteur de transition économique par le développement de circuits courts, de process circulaire et fonctionnel (nouveaux modèles de consommation, sécurité sanitaire...).

Soutenir l'économie locale

Le secteur artisanal crée chaque année 2 000 entreprises en Région Bourgogne. Il représente aujourd'hui 26 530 entreprises et 53 400 salariés. Si ce secteur comporte des entreprises de taille moyenne mais aussi des entreprises bien positionnées au niveau national et international, il se caractérise principalement par des petites entreprises, à fort ancrage territorial et dont la clientèle reste de proximité. L'artisanat doit jouer davantage un rôle d'incubateur à l'égard de ses petites entreprises afin qu'elles puissent être accompagnées dans leur croissance.

COOPÉRATIVES D'ARTISANS

Cette organisation, sous forme de coopératives, offre aux artisans les complémentarités de moyens et les économies d'échelle indispensables pour s'adapter aux exigences du marché, faire face à la concurrence et répondre aux besoins des sociétaires et des clients. Selon les besoins, plusieurs groupements sont possibles :

- *groupement d'achat : négociation de prix, gestion de stock et rationalisation des approvisionnements,*
- *groupement de commercialisation : stratégie d'offre globale pour répondre à la demande des consommateurs,*
- *groupement de production et de services : pour les TPE, mutualisation des outils de production, des investissements ou de certains services tertiaires pour assurer leur modernisation et leur compétitivité.*

Soutenir le développement de filières artisanales et de démarches collaboratives

Les recommandations de l'avis du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de Bourgogne du 16 février 2012 sur l'artisanat invitent les décideurs à mettre en place des politiques visant à rompre l'isolement des chefs d'entreprises artisanales dont la taille moyenne est de 2 salariés par entreprise.

Ainsi, afin de favoriser l'ouverture de ces entreprises, différentes pistes d'actions doivent être exploitées :

- ▶ Intégrer les entreprises artisanales dans les dynamiques de filières, de groupements et de territoires.
- ▶ Encourager les mutualisations et les coopérations entre artisans.
- ▶ Inciter à tous types de regroupements d'entreprises.

S'appuyer sur l'artisanat pour développer l'emploi des jeunes (notamment via des contrats d'apprentissage)

L'artisanat constitue un secteur de premier plan en tant que tremplin dans la vie active pour les jeunes et se présente aussi comme un relais d'action du Plan Régional pour la Jeunesse que le Conseil régional met en place, en particulier pour favoriser l'intégration des jeunes dans la vie active.

Par ailleurs, l'apprentissage restant l'une des modalités principales de formation et de recrutement des jeunes dans les métiers de l'artisanat, les efforts en matière d'apprentissage doivent être maintenus tant en terme de qualité de l'enseignement apporté aux apprentis qu'en terme d'accueil des apprentis au sein des entreprises artisanales et de préparation des artisans à cet accueil.

Adapter les entreprises artisanales et leurs salariés aux mutations économiques et aux évolutions de leur secteur

Le secteur de l'artisanat connaît des évolutions majeures : exigences sur le plan de la technicité et de la qualité de service, évolution des attentes de la clientèle...

Le Conseil régional souhaite également accompagner l'artisanat, pour une meilleure formalisation des enjeux stratégiques de ce secteur et la mise en place de plans d'actions de renforcement de la compétitivité des entreprises par des actions de développement de leurs savoir faire. Pour ce faire, les partenaires concernés travailleront à **l'élaboration d'un contrat « Artisanat »**.

Conforter l'économie touristique

Le tourisme en Bourgogne est un secteur-clé de l'économie qui rapporte annuellement 2,2 milliards, soit 6,3 % du PIB régional. Il contribue positivement à la balance commerciale avec 43 % de nuitées de touristes étrangers.

Il pèse, de plus, 27 000 emplois, dont 22 000 emplois salariés, non délocalisables, représentant 4,1% de l'emploi salarié régional.

Afin de maintenir cette contribution essentielle à la croissance économique et à l'emploi bourguignon, dans une région dotée d'atouts à fort potentiel (vin, gastronomie, patrimoines culturel et naturels...) et d'une notoriété internationale, l'enjeu est aujourd'hui de conforter et d'accompagner les mutations du secteur du tourisme en tant que filière prioritaire stratégique pour la Bourgogne.

Dans le prolongement des actions déjà initiées, la Région poursuivra son soutien à cette filière économique autour de 3 axes d'action prioritaires :

La promotion de la Bourgogne, grâce au Plan marketing « Destination Bourgogne : cap 2015 » portée par le comité régional du tourisme (Bourgogne tourisme), cible sur trois thématiques :

-  « Dégustez la Bourgogne »,
-  « Découvrez la Bourgogne autrement »,
-  « Osez la Bourgogne ».

Le déploiement de sa Stratégie de valorisation éco-touristique des voies navigables de Bourgogne, adoptée en septembre 2012 à l'issue des trois années de gestion expérimentale des canaux de Bourgogne, dans l'objectif de favoriser un tourisme sur et autour de l'eau, non seulement européen et international mais également de proximité et respectueux de l'environnement,

Des aides à l'investissement touristique à travers des appels à projets destinés à conforter les trois axes majeurs de l'itinérance touristique bourguignonne :

-  la « route des vins et des chemins gourmands »,
-  le Tour de Bourgogne à Vélo®,
-  les voies navigables,
-  et le tourisme de pleine nature au sein du Parc naturel régional du Morvan.

Ce soutien appuiera les initiatives exemplaires en matière de développement durable et d'innovation afin de les promouvoir et favoriser leur diffusion.

La compétitivité de la filière tourisme en Bourgogne sera parallèlement accompagnée grâce à plusieurs outils tels que l'observation et l'ingénierie, mais également soutenue grâce à la formation et au développement des compétences, ainsi qu'à l'aide à la structuration de cette filière économique.

Accompagner la valorisation de l'économie agricole et forestière

L'agriculture et la forêt doivent faire face à de nombreux défis économiques, sociaux et environnementaux pour l'avenir en Bourgogne. Il s'agit en premier lieu de maintenir et de développer sur le territoire une production agricole et forestière diversifiée, de qualité, répondant aux besoins de biens alimentaires, forestiers et énergétiques. Dans un contexte de raréfaction des ressources et de changement climatique, l'agriculture et la forêt doivent également s'orienter vers des pratiques durables et innovantes s'appuyant largement sur les potentiels écologiques pour produire, et préserver les ressources naturelles. De plus, l'agriculture et la forêt doivent favoriser la création d'activités et d'emplois dans des conditions de travail optimisées.

S'appuyant sur l'identité régionale, le Conseil régional de Bourgogne entend contribuer à développer **la vitalité et la créativité de l'économie agricole et forestière bourguignonne**. La Région définit sa politique autour de ses domaines de compétences propres liées au développement économique et à l'aménagement du territoire, mais aussi des priorités politiques spécifiques à ces deux secteurs.

Ainsi, la politique de la Région se traduit pour l'agriculture et la forêt par 4 mots-clés : **innovation, durabilité, qualité et proximité**. Les interventions sont ciblées sur des actions ayant un **effet levier régional**, afin de susciter et d'accompagner les adaptations et les changements de pratiques des agriculteurs et des forestiers.

L'engagement de la Région porte à la fois sur un encouragement au développement de **démarches collectives**, à la **mobilisation des différents acteurs** économiques et territoriaux, et sur des **soutiens financiers** aux différents opérateurs (agriculteurs, exploitants forestiers, entreprises forestières, Chambres d'agriculture, interprofessions, associations, groupements de producteurs...). Ainsi, près de 7600 aides sont attribuées chaque année aux agriculteurs et forestiers par le Conseil Régional de Bourgogne.

Le programme d'actions a également pour ambition de mobiliser l'ensemble des compétences transversales de la Région, à savoir la recherche, l'économie, la formation, l'environnement, le développement touristique, les transports et l'aménagement du territoire. Il s'inscrit dans les différentes démarches globales de la Région, la SRI, le SRADDT, le SRCAE, la SRB et le Plan bâtiments de demain.

La Région établira ainsi un plan d'actions régionales spécifiques à la politique agricole et forestière intitulé **IRDDAF** (Initiative Régionale pour un Développement Durable de l'Agriculture et de la Forêt).

PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'économie sociale et solidaire représente avant tout un mode d'entreprendre spécifique fondé sur une gouvernance collective et démocratique de l'entreprise. Ce mode original de répartition du pouvoir dans l'entreprise peut se traduire tout autant en matière d'investissement que sur le plan de l'utilisation des richesses produites notamment. L'économie sociale et solidaire vise à allier performance économique et intérêt général. Par ailleurs, les entreprises de l'ESS sont positionnées sur des activités de production de biens et de services qui génèrent des retours positifs pour la société. L'ESS est composée d'entreprises constituées sous forme de coopératives, de mutuelles, de fondations et d'associations, ainsi que des personnes morales de droit privé qui

obéissent aux valeurs et aux principes de l'ESS. Les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire pèsent dans le panorama économique de la Bourgogne, avec ses 6 200 établissements employant 10,8 % de l'effectif salarié bourguignon (58 000 salariés ; 1,3 milliard d'euros de rémunérations brutes).

Compte tenu de la croissance de cette forme d'entrepreneuriat, du bienfondé d'un modèle alternatif de gestion d'une activité à but lucratif, la Région se donne comme ambition de s'appuyer sur le modèle de l'Economie Sociale et Solidaire (E.S.S.) pour développer des activités socialement bénéfiques pour les territoires et faire fructifier des initiatives répondant à un enjeu global d'innovation sociale. Dès lors, l'E.S.S. doit être promue et développée notamment en tant que vecteur de diffusion des valeurs de solidarité, de mutualisation, de coopération, d'innovation sociale et de démocratie dans l'entreprise.

Structurer l'Economie Sociale et Solidaire en Bourgogne

Les conclusions de l'avis du CESER Bourgogne du 27/03/2013 relatif à l'Economie Sociale et Solidaire soulignent que « l'organisation territoriale de l'ESS nécessite qu'elle puisse trouver une structuration permettant de développer ses emplois, créer les synergies nécessaires entre les acteurs de l'ESS et les autres entreprises ». Elles pointent également le rôle que doit jouer la Chambre régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) dans cette structuration, à la fois au niveau régional, mais aussi au niveau local.

Ainsi, si un important travail de structuration de l'ESS a été entamé depuis de nombreuses années en Bourgogne, il convient de poursuivre et de conforter l'organisation et la représentation collective de cette forme d'entrepreneuriat.

Dans ce cadre, la présence de ces réseaux au sein d'une Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) apparaît fondamentale pour permettre de dégager un discours commun qui ne nie pas les spécificités des réseaux, et diffuse des messages clairs sur l'ESS afin de faciliter la compréhension de l'ESS par les acteurs publics et privés.

Favoriser des démarches collaboratives pour faire croître les entreprises de l'ESS

Les entreprises de l'ESS sont souvent de petite taille bien que globalement moins présentes dans la catégorie des TPE (entreprises de 0 à 9 salariés) compte tenu notamment de leur mode de gouvernance (coopératives...) mais aussi de leur champ d'activité porté vers l'utilité sociale (entreprises d'insertion...).

L'enjeu pour les entreprises de l'ESS est aujourd'hui de changer d'échelle afin de consolider leur structuration et par là-même, de contribuer à la diffusion du modèle économique qu'elles représentent.

A cet effet, les politiques publiques doivent favoriser la mobilisation des acteurs de l'ESS en faveur des démarches de mutualisation et de coopération, bénéficiant ainsi des effets de regroupements économiques (pôles de compétitivité, grappes, clusters...) et des secteurs émergents (filières vertes, ressources patrimoniales naturelles et culturelles, activités industrielles et de services liées aux évolutions démographiques...).

Promouvoir les spécificités, les valeurs ajoutées et les avantages comparatifs de l'ESS en faveur du développement économique régional

Les principes et les valeurs de l'ESS doivent pouvoir être mesurées, par exemple dans le cadre de rapports sociétaux des entreprises de l'ESS, afin de pouvoir en faire la promotion par la preuve de la capacité de cette autre manière d'entreprendre à constituer une alternative aux modèles économiques dominants. Cette autre manière d'entreprendre repose sur un modèle économique qui, pour allier performance économique et intérêt général, développe une hybridation des ressources publiques (subventions...), privées (vente de produits et de services...) et citoyennes (bénévolat, dons...).

Par conséquent, des actions d'information, de communication sur l'ESS et ses acteurs et de sensibilisation des Bourguignons devront être menées de manière récurrente. Elles permettront ainsi de mettre en lumière des actions exemplaires et participeront à une diffusion et une vulgarisation de ce secteur jugé complexe.

L'E.S.S. constitue aussi le terrain privilégié et le laboratoire de l'innovation sociale qui pourrait ainsi devenir un vecteur de déploiement de cette démarche au sein de l'économie régionale.

Afin d'assurer le développement de l'innovation sociale en Bourgogne, plusieurs actions pourraient être engagées :

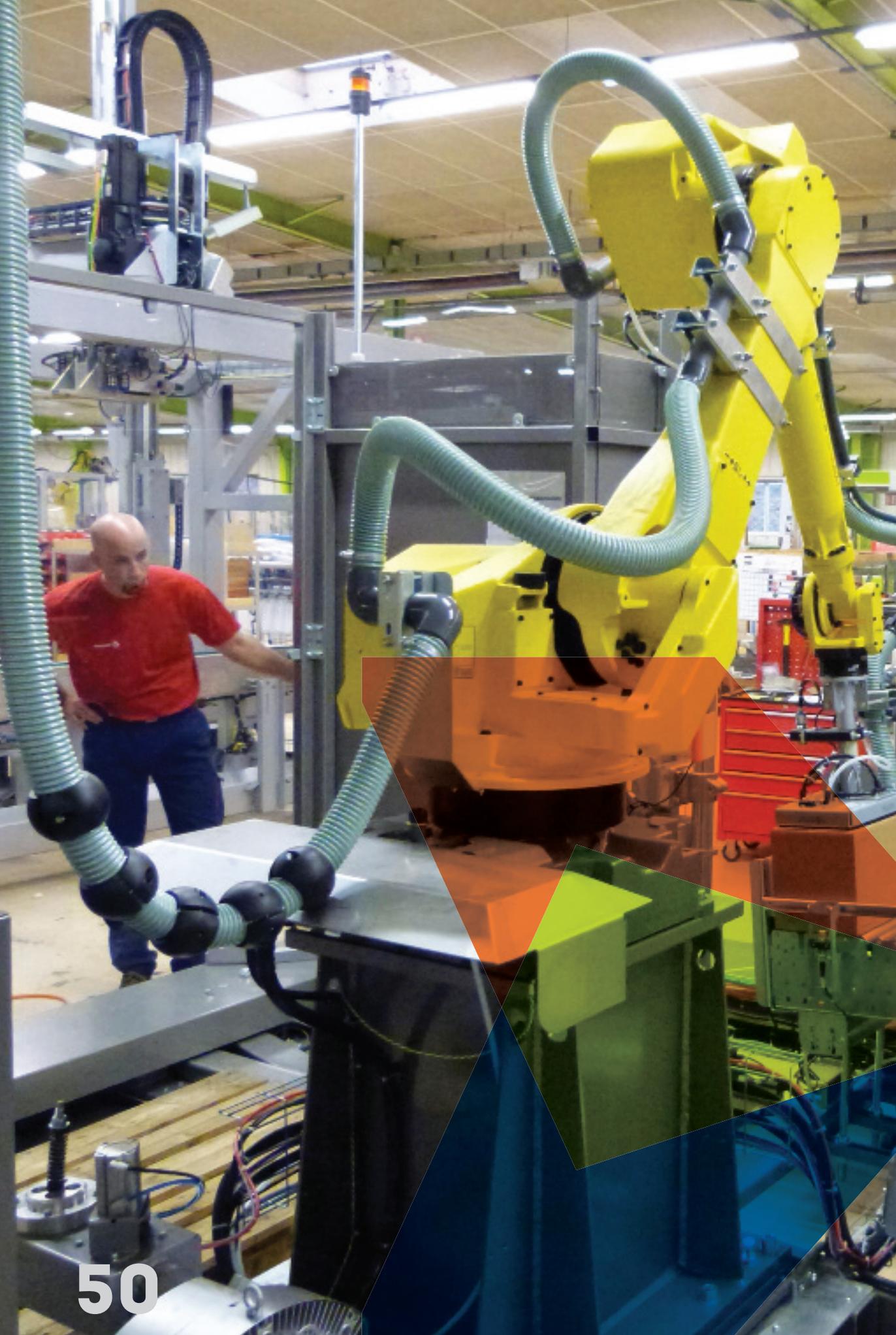
- Engager une réflexion portant sur la mise en place de dispositifs de France Active en Bourgogne (Fonds de confiance, Innov'ESS...).
- Sensibiliser les acteurs de l'accompagnement des entreprises à l'innovation sociale pour favoriser la prise en compte de cette dimension dans l'instruction des dossiers.
- Favoriser les liens entre la recherche en sciences sociales et les entreprises pour qu'elles intègrent des innovations sociales.

Favoriser l'adaptation des entreprises de l'ESS aux mutations économiques

Bien qu'ayant mieux résisté à la crise que les entreprises classiques, les activités relevant de l'ESS doivent également engager des mutations rendues incontournables par le fonctionnement actuel de notre économie. Les entreprises de l'ESS offrent des solutions innovantes mais qui peinent parfois à trouver les soutiens nécessaires provenant de leur environnement ainsi que des personnels compétents ou en âge de poursuivre l'exploitation de l'activité (âge moyen du personnel des entreprises de l'ESS supérieur à la moyenne).

Par conséquent, une adaptation des entreprises de l'ESS aux mutations économiques passe notamment par une intervention en ressources humaines à travers un soutien à la GPEC, le dialogue social territorial et une offre de formation ESS adaptée et structurée.

Le Conseil régional souhaite donc inscrire son action dans ce contexte favorable pour le développement de l'ESS par **un renouvellement concerté du PREDESS** voté en 2009 qui prenne en compte les enjeux et ambitions des acteurs de l'ESS, qui favorise la performance économique et sociale de l'ESS et qui permette à chaque acteur bourguignon, notamment institutionnel, de présenter son positionnement, ses actions et ses outils en faveur des entreprises de l'ESS.



III. GOUVERNANCE

La réussite de cette nouvelle stratégie et des plans d'actions qui lui sont associés passe par la mise en place d'un modèle de gouvernance participatif. Cet impératif se justifie par la complexité du système d'accompagnement des entreprises composé de nombreux acteurs qui interviennent soit en qualité de généraliste soit en qualité de spécialiste.

Faute de pouvoir radicalement simplifier le système, il convient d'en faciliter l'accès et l'usage. Cette clarification passe inmanquablement par l'optimisation du service rendu par tous les acteurs et la dynamisation de l'action collaborative.

Grâce à cette nouvelle ambition, la Région et ses partenaires doivent miser sur le dynamisme du collectif pour :

- rendre effectif le pilotage stratégique de la SRDEI,
- en assurer sa traduction opérationnelle,
- la décliner sur les territoires en veillant à la convergence entre orientations régionales et initiatives locales.

PILOTAGE STRATÉGIQUE DE LA SRDEI

Le pilotage stratégique de la SRDEI s'appuiera sur **la mise en place d'une conférence économique régionale et la conduite de plans d'actions thématiques.**

Cette conférence, dont les modalités d'organisation et les fonctions devront être précisées, aura pour tâche de piloter et de suivre les orientations de l'action économique régionale.

Les plans d'actions constituent la feuille de route thématique de la politique publique régionale en direction des entreprises. Ils doivent permettre d'identifier le cadre de l'intervention régionale et le rôle des acteurs du développement et leurs interactions afin d'éclairer la contribution de chacun aux objectifs stratégiques définis.

FORMALISATION DES PARTENARIATS

La mise en œuvre des orientations stratégiques se traduira par un certain nombre de contractualisation avec les différents acteurs :

Les entreprises

Un contrat engagera la Région avec l'entreprise pour un accompagnement dans la durée de son projet : le contrat de croissance.

Les membres du réseau de l'accompagnement des entreprises

Les programmes d'actions de certains acteurs du développement économique font déjà l'objet d'une contractualisation : Capéco pour les filières ou contrats d'objectifs pour certains réseaux experts. Ces travaux permettent de partager une vision commune des enjeux, de formaliser des objectifs et de déployer un plan d'actions coordonnées. Il convient d'amplifier cette démarche. La SRDEI propose donc que la contractualisation soit étendue à tous nos partenaires (réseaux consulaires, filières, réseaux experts) de façon à organiser et décliner au plan opérationnel les priorités régionales de développement économique.

Les territoires, dans le cadre de la loi de décentralisation et en cohérence avec le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire.

Mise en œuvre d'outils

Pour garantir l'efficacité de ces contractualisations et assurer la gouvernance de l'ensemble du dispositif, la Région et ses partenaires doivent se doter de quatre nouveaux outils :

- ▶ La mise en place d'un tableau de bord de l'économie régionale, alimenté en continu par l'ensemble des acteurs qui permettra de structurer la fonction d'observation économique régionale,
- ▶ La définition et la mise en œuvre d'une démarche qualité auprès du réseau des développeurs économiques reposant sur un référentiel commun,
- ▶ Le déploiement d'une plate-forme numérique d'aide et de services aux entreprises, évolution de l'outil « J'entreprends en Bourgogne »,
- ▶ Un dispositif d'évaluation de l'action économique régionale permettant d'assurer un pilotage des politiques publiques de développement économique et de leurs éventuelles réorientations.



La Stratégie de Développement Économique et d'Innovation se compose du présent document et d'une partie annexe comprenant :

- ▶ la synthèse de l'état des lieux de l'économie régionale réalisée par le réseau des producteurs d'information économique en région
- ▶ le bilan du Schéma régional de Développement Economique 2005 - 2010
- ▶ le document « évaluation des politiques économiques 2009-2012 »

L'élaboration de la S.R.D.E.I. s'est appuyée sur une série de documents-cadres de référence, plans d'actions et études externes dont la liste figure ci-dessous.

Documents cadres de référence :

- ▶ SRDE : Schéma Régional de Développement Économique 2005-2010
- ▶ SRI : Stratégie Régionale d'innovation, 2010
- ▶ SCORAN : Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique, 2012
- ▶ CPRDFP : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles, 2011
- ▶ CPER : Contrat de Plan Etat-Région 2007-2013
- ▶ SRIT : Schéma Régional des Infrastructures et Transports, 2007
- ▶ SRDT : Schéma Régional de Développement du Tourisme 2005-2015
- ▶ SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie, 2012

Plans d'actions :

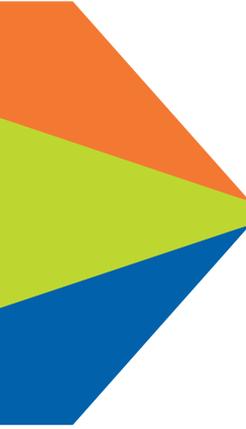
- ▶ PARI : Plan d'Actions Régional à l'innovation, 2009
- ▶ PAREX : Plan d'Actions Régional à l'export, 2011
- ▶ PREDESS : Plan Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire, 2009
- ▶ PCP : Plan pour les continuités professionnelles, 2012
- ▶ Plan Bâtiment de Demain, 2013

Études externes :

- ▶ Étude ACSEL (Banque de France), 2012
- ▶ Étude ASTERES, 2012
- ▶ Étude KATALYSE (Caisse des Dépôts et Consignations), 2012
- ▶ Diagnostic Territorial Stratégique 2012 (Etat-Région)
- ▶ CESER :
 - L'agriculture face aux enjeux économiques et environnementaux, 2011
 - Prospective : Quel avenir pour la Bourgogne dans 20 ans ? 2011
 - L'artisanat en Bourgogne : besoins et leviers pour son développement, 2012
 - Quelles infrastructures de transport pour la mobilité en Bourgogne ? 2012
 - L'économie sociale et solidaire, acteur du développement économique
 - Les coopérations interrégionales de la Bourgogne dans le cadre d'une vision européenne et internationale, 2013
- ▶ Schémas sectoriels de la CCI Bourgogne, Juin 2012

Le Conseil régional de Bourgogne tient à remercier l'ensemble des acteurs qui ont participé à des groupes de travail et/ou apporté leur contribution à la définition des orientations stratégiques.

Cette démarche s'est conclue par la tenue des États Généraux de l'Économie le 13 mai 2013.



GLOSSAIRE

ARDE : Agence Régionale de Développement Économique

BPI : Banque Publique d'Investissement

BRIC : Brésil, Russie, Inde, Chine

CAPECO : Contrat d'Appui à la Performance Économique
et à l'Évolution des Compétences

CESER : Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

CGI : Commissariat Général à l'Investissement

CPRDF : Contrat de Plan Régional des Formations Professionnelles

ERIE : Espace Régional de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat

ESS : Économie Sociale et Solidaire

GA2B : Gestion Active du Bâtiment

GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

IRDDAF : Initiative Régionale pour un Développement Durable de l'Agriculture
et de la Forêt

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique

OFP : Opérateurs Ferroviaires de Proximité

OSP : Obligation de Service Public

PAREX : Plan d'Actions Régional à l'Export

PARI : Plan d'Actions Régional à l'Innovation

PBD : Plan Bâtiment de Demain

PCET : Plan Climat Energie Territorial

PIB : Produit Intérieur Brut

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PMI : Petites et Moyennes Industries

POCL : Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon

PREDESS : Plan Régional de Développement de l'Économie Sociale et Solidaire

R&D : Recherche et Développement

RDI : Recherche - Développement - Innovation

RSE : Responsabilité Sociale des Entreprises

SATT : Société d'Accélération du Transfert de Technologie

SCORAN : Stratégie de Cohérence Régionale de l'Aménagement Numérique

SDANT : Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Territoire

SI : Spécialisation Intelligente

SRADDT : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire

SRB : Stratégie Régionale pour la Biodiversité

SRCAE : Schéma Régional Climat Air Énergie

SRDE : Schéma Régional de Développement Économique

SRDEI : Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation

SRI : Stratégie Régionale d'Innovation

SRIT : Schéma Régional des Infrastructures et des Transports

TER : Train Express Régional

TGV : Train à Grande Vitesse

THD : Très Haut Débit

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication

TPE : Très Petites Entreprises

UE : Union Européenne

VFCEA : Voie Ferrée Centre Europe Atlantique

VIE : Volontariat International en Entreprise



STRATÉGIE RÉGIONALE
DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
2014-2020

